

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2012

Présent-e-s

Bureau:	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	HERNOT	François	PS	2 ^e vice-président
	BOCCARD	Damien	Ve	1 ^{er} secrétaire
	ECUYER	Renée	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères:	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	CORNUZ	Eric	Ve
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	ORLANDINI	Daniel	PLR
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	ROBERT	Jacques	PS
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusés:	CHARPIER	Jacques	AGTCM
	LUTHI	Badia	PS
	TILLMANN	Robert	PLR

Assistent à la séance:

BOGET	Monique	PS	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

AGTCM	<i>A gauche toute et Couleurs meyrinoises</i>	PS	<i>Parti socialiste</i>
MCG	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	UDC	<i>Union démocratique du centre</i>
PDC	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	Ve	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>
PLR	<i>Parti libéral-radical</i>		

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Corinne Wullschleger (MCG), en remplacement de Mme Lysianne Gay, démissionnaire.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 14 novembre et 13 décembre 2011.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Délibération n° 2012-01 relative à la division de la parcelle n° 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 1-3-5-7 rue des Ateliers, la résiliation anticipée du droit de superficie actuel et simultanément l'octroi de nouveaux droits de superficies à MM. Ferretti, Muñoz Borque, Iacovitti, Lotterio, Rosse sur les nouvelles parcelles issues de cette division.
6. Délibération n° 2012-04 présentée par le Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 305'700.-** destiné à la mise en place d'un projet pilote 2012-2014 en vue de la suppression de "tags" sur les ouvrages de génie civil communaux et cantonaux ainsi que sur les bâtiments publics existants sur la commune de Meyrin.
7. Délibération n° 2012-02 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 136'000.-** destiné à financer la stabilisation et le jointoyage au mortier des pavés en pierre naturelle de la place de Meyrin-Village.
8. Délibération n° 2011-28a relative à la décision sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale " Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !". **Rapport de la commission de liaison** (Mme Girardet, MCG).
9. Délibération n° 2011-41a présentée par François Hernot, au nom du groupe socialiste, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à une pré-étude d'un nouvel espace de vie enfantine (EVE) en dehors du quartier des Vergers. **Rapports de la commission de la petite enfance et de la commission urbanisme & finances conjointe** (M. Hulliger, AGTCM, et M. Iswala, S).
10. Délibération n° 2011-45a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 995'000.-** en vue de l'extension de l'EVE des Boudines et de la rénovation complète du bâtiment existant. **Rapport de la commission des travaux publics** (Mme Ecuyer, LR).
11. Délibération n° 2011-49a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 350'000.-** destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'écoquartier des Vergers. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. de Préville, Ve).
12. Délibération n° 2011-50a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 1'820'000.-** destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprises immeubles) dans l'écoquartier des Vergers. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. de Préville, Ve).

13. Délibération n° 2011-47a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 235'000.-** destiné à la mise en place de mesures émanant de l'audit de sécurité au travail effectué en 2010. **Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments** (M. Hernot, S).
14. Résolution n° 2011-18 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant au Conseil administratif de respecter la décision du Conseil municipal de maintenir le taux d'activité du rédacteur responsable du journal *Meyrin Ensemble* à 50%.
15. Résolution n° 2012-01 présentée par Jean-François Girardet, au nom du Mouvement citoyen genevois, demandant d'accorder la priorité absolue aux résidents meyrinois (jeunes, chômeurs, etc.) pour l'emploi dans les services de l'administration municipale.
16. Résolution n° 2012-02 présentée par Renée Ecuyer, au nom du Parti libéral radical, et Myriam Girardet, au nom du Mouvement citoyen genevois, demandant la suppression de la part communale de l'impôt sur les chiens.
17. Annonces de projets.
18. Propositions individuelles.
19. Questions.

* * *

En préambule, **Mme Girardet** souhaite la bienvenue à M. Pierre Losio, président du Grand Conseil, qui vient assister à la séance en compagnie de M. Roland Gerber, collaborateur au secrétariat général du Grand Conseil.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle met au vote l'adjonction d'un point 4bis relatif à l'élection de deux suppléants aux délégués du Conseil municipal au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*.

Cette adjonction est **acceptée à l'unanimité**.

Mme Girardet indique ensuite que le délai pour la remise des objets à présenter lors du prochain Conseil est fixé au mercredi 22 février.

Elle fait remarquer aux conseillers qu'ils ont reçu sur leur place un formulaire relatif à la Feuille d'avis officielle. En effet, celle-ci étant dorénavant disponible sur le site www.ge.ch/fao/archives/asp. et l'abonnement coûtant CHF 180.- par personne par année, les conseillers sont invités à indiquer au secrétariat général s'ils souhaitent conserver leur abonnement à la FAO ou le résilier.

En outre, **Mme Girardet** demande aux conseillers ne l'ayant pas encore fait de compléter le registre des liens d'intérêts et de le remettre au secrétariat général.

Enfin, elle tient à transmettre les vœux de rétablissement de l'assemblée à M. Charpier qui est hospitalisé depuis Noël.

1. Assermentation de Mme Corinne Wullschleger (MCG), en remplacement de Mme Lysianne Gay, démissionnaire

Mme Girardet donne tout d'abord lecture de la lettre envoyée le 10 janvier 2012 par Mme Gay:

Concerne: démission du Conseil municipal

*Chère Madame la Présidente,
Chers conseillers et conseillères administratifs,
Chers conseillers et conseillères municipaux,*

Par cette lettre, c'est avec grands regrets que je me vois obligée de vous annoncer que je mets un terme à mon mandat politique. Cette décision a été douloureuse à prendre pour moi, mais mon activité professionnelle ne me permet plus de pouvoir continuer mon mandat et me consacrer à la politique comme je le voudrais.

En effet, à la suite d'une nouvelle organisation au sein de l'entreprise pour laquelle je travaille, de nouvelles responsabilités m'ont été dévolues. De plus, j'ai également deux activités accessoires qui impliquent le fait que je ne suis plus en mesure de concilier le tout.

Ces derniers mois passés au sein du Conseil municipal ont été très riches en expériences et j'en garderai un excellent souvenir. Je profite de remercier toute mon équipe pour les liens qui ont été créés et je continuerai à soutenir mon parti dans la mesure de mes moyens.

Je remercie également l'ensemble des membres du Conseil municipal, et plus particulièrement les "anciens" pour leur gentillesse et leur accueil des nouveaux élus.

Je cède désormais ma place à Mme Corinne Wullschleger et lui présente toutes mes félicitations pour son assermentation.

Vu qu'il n'est pas encore trop tard pour le faire, je vous souhaite à tous mes bons vœux de bonheur, santé et amour pour 2012.

Avec mes plus cordiales salutations.

Lysianne Gay

Mme Girardet fait la déclaration suivante:

"Nous avons pris acte avec regret de la démission de Lysianne Gay en tant que conseillère municipale.

Nous comprenons parfaitement qu'il est souvent difficile de concilier vie politique, professionnelle et familiale. Nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer ensemble au sein des diverses commissions et nous gardons d'elle l'image d'une femme engagée, sans compromis, pour davantage de justice et de partage.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités professionnelles et sommes persuadés qu'elle restera proche de son groupe, le MCG."

Il est ensuite procédé entre les mains de **Mme Girardet**, présidente, à l'assermentation de **Mme Wullschleger** qui remplace Mme Gay, démissionnaire.

Mme Wullschleger prend place à la table du Conseil.

(Applaudissements)

* * *

2. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 14 novembre et 13 décembre 2011**

Il n'y a pas de remarque et ces procès-verbaux sont **approuvés à l'unanimité moins 1 abstention**.

* * *

3. **Communications du Bureau**

Il est donné lecture des courriers suivants :

- a) **Lettre envoyée le 12 janvier 2012 à M. Chatelain, avec copie au Conseil municipal, par l'Association des locataires Meyrin parc - ciel bleu, case postale 186, 1217 Meyrin:**

Sujet: état de verdure à l'avenue de Feuillasse

Monsieur,

Au nom des locataires concernés, permettez-nous de vous poser la question: jusqu'à quand tolérerez-vous encore la situation désolante qui règne depuis plusieurs années sur la partie pelouse entre les bâtiments de l'avenue de Mategnin et le Centre commercial ?

Selon nos informations, la mairie a déjà fait une promesse de nous en débarrasser après la fin des travaux de rénovations/assainissement, etc.

Pourtant, aujourd'hui, nous constatons que non seulement le dépotoir existe toujours sans aucun signe d'enlèvement mais, en plus, nous sommes entourés d'un chantier à l'abandon après les travaux du chauffage à distance.

Nous estimons que cette situation n'est pas digne d'une commune suisse et vous demandons expressément d'intervenir afin de rétablir rapidement les zones vertes.

Restant à votre disposition, nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

*Pour le comité
Robert Rakosi*

**Séance du 31 janvier 2012
tenue en séance ordinaire**

M. Tschudi comprend tout à fait l'agacement de cette association puisque qu'il avait annoncé en octobre, suite à une intervention de M. Charpier, que les deux entreprises concernées s'étaient engagées à quitter les lieux rapidement. La société chargée de l'assainissement est effectivement partie mais l'autre, qui travaille pour le DCTI en lien avec le TCMC, a mis plus de temps. L'administration a donc dû insister et il semblerait qu'elle ait maintenant libéré les lieux.

M. Tschudi précise encore que l'emplacement devra être remis en état par ces deux entreprises.

b) Courriel adressé le 13 janvier 2012 par M. Dumalle:

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et secrétaires généraux de la ville de Meyrin,

En novembre s'est déroulée la 2^e édition des Foulées automnales de Meyrin dans sa nouvelle forme, et le succès (même sans neige) s'est confirmé puisque vous y avez tous participé, qui de très près en courant, qui de près en tant que bénévole ou spectateur et qui d'un peu plus loin en pensée, et je vous en remercie.

Un 2^e évènement pédestre engageant la Commune et ses citoyens élus aura lieu l'après-midi du samedi 21 avril 2012 à Bernex. Vous l'avez compris, je fais référence à la course de 4 km des conseillers municipaux et secrétaires généraux des communes genevoises.

Pour mémoire, une ou plusieurs équipes de Meyrin participent depuis 4 ans déjà et se sont placées respectivement 2^e, 1^{ère}, 3^e et 4^e: tableau tout à fait honorable s'il en est.

Aussi, je compte sur vous, mesdames et messieurs les convaincus du sport, pour représenter Meyrin le samedi 21 avril à Bernex.

Je vous rappelle brièvement les règles pour les nouveaux conseillers: courses de 4 km par équipe de 4 coureurs, l'addition du temps des trois premiers donnant le résultat final.

Souhaitez-vous participer le 21 avril et représenter Meyrin à cette course ? Veuillez me contacter, la présidente a mon email, ou l'annoncer à M. Genequand.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement.

Sportives salutations.

Marcel Dumalle

c) Lettre envoyée à Mme Girardet le 26 janvier 2012 par M. Brauchli, avenue de Vaudagne 74, 1217 Meyrin:

Concerne: *circulation à l'avenue de Vaudagne*

Madame la Présidente,

Je vous serais bien obligé de donner connaissance de ce qui suit aux membres du Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

L'arrivée du tram à Meyrin a certes apporté un certain confort aux Meyrinois lors de leurs déplacements par les TPG, mais on a tendance à ignorer les inconvénients dont sont victimes les riverains du terminal de Meyrin Gravière. Or, je suis convaincu qu'une partie au moins de ces difficultés pourrait être supprimée sinon améliorée. Il suffirait pour cela que l'on passe du stade des discussions à l'action.

Permettez-moi de vous citer quelques uns des problèmes qui nécessitent que l'on s'en occupe.

Sortie des immeubles de l'avenue de Vaudagne n^{os} 72 à 80

Ce problème vous est connu depuis des mois mais force est de constater qu'à ce jour, rien n'a été entrepris pour y remédier. Par l'entremise du TCS, cette affaire a été portée à la connaissance de la Direction générale de la mobilité qui, en date du 29 novembre, a répondu au TCS avec copie à la commune de Meyrin ainsi qu'au soussigné, l'extrait suivant:

La Direction générale de la mobilité (DGM), suite aux observations effectuées par nos soins et au vu de la configuration des lieux, nous sommes également d'avis que la mise en place d'un miroir face au débouché précité serait susceptible d'améliorer la situation en cause.

Dès lors, les habitants des immeubles susmentionnés seraient curieux de savoir ce que la Commune envisage de faire et ceci, si possible, avant qu'un accident ne s'y produise.

Sortie de l'école de Bellavista II sur l'avenue de Vaudagne

Normalement, la circulation à proximité des écoles est réduite à 40 km/h. Y a-t-il une raison pourquoi, devant cette école, il n'y a pas de disque réglementaire ?

Protection des piétons sur l'avenue de Vaudagne entre l'avenue F.-Besson et Meyrin Gravière

La circulation en vélo, sur ce tronçon de l'avenue de Vaudagne, pose un problème et peut même être considérée comme dangereuse. En effet, il suffit d'un petit écart pour que la roue avant devienne prisonnière du rail avec toutes les conséquences qui en découlent. C'est la raison pour laquelle beaucoup de cyclistes, y compris les "caddies services" de Meyrin-centre, ont pris l'habitude d'emprunter les trottoirs qui sont le plus souvent "squattés" par des véhicules de toutes sortes, en particulier par ceux des TPG qui entretiennent le terminus de Meyrin Gravière.

Inutile donc de vous expliquer que la cohabitation entre les piétons de tous âges, les vélos et les voitures qui y stationnent, est plus que précaire et surtout périlleuse.

Par conséquent, j'invite mesdames et messieurs les conseillers municipaux à réfléchir quelles solutions pourraient être trouvées afin qu'un minimum de sécurité soit assurée dans cette partie de la Cité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous présente, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hans-Ruedi Brauchli

Mme Girardet annonce que, selon la proposition du Bureau, ce courrier sera transmis au Conseil administratif.

Elle termine en indiquant avoir reçu le 13 janvier 2012 un courrier de Losinger Marazzi SA, avenue Louis-Casari 53, 1216 Cointrin, relatif à un projet de logements seniors au sein du quartier des Vergers.

Cette société ayant présenté son concept au Conseil administratif lors de différentes séances, le Bureau a décidé de lui transmettre cette lettre afin qu'elle soit traitée au même titre que les autres offres de projets.

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Séance du 13 décembre 2011, question de M. Tremblet

Ligne tram n°14

Lors de la séance du Conseil municipal du 13 décembre, M. Tremblet a attiré notre attention sur le fait que seules 2 lignes sur 3 du tramway se rendaient au terminus de Bernex. Suite à cette question nous avons écrit aux TPG pour que l'offre en transport - sur laquelle la DGM et les TPG s'étaient engagés - soit effectivement mise en œuvre dans les plus brefs délais. Nous avons, par ailleurs, analysé la proposition de M. Tremblet d'offrir le terminus à Bernex aux tramways provenant du CERN au détriment d'un tram sur 2 provenant du terminus Gravière. Cette proposition n'est pas réalisable en l'état actuel du réseau car le rebroussement à l'arrêt "Stand" est situé au quai de la Poste (et remonte par l'arrêt "Simon Goulard") alors que le tramway venant de Bernex transite par l'arrêt "Stand" situé à la rue du Stand (et remonte par Bel-Air).

Fonds énergie des collectivités publiques

Nous vous informons que le département de la sécurité, de la police et de l'environnement a décidé le 6 janvier 2012 d'octroyer à la Commune une participation de CHF 70'000.- pour l'amélioration énergétique du centre sportif de Maisonnex. La rénovation de l'installation d'éclairage des courts de tennis et la pose d'une couverture sur le bassin de la piscine ont entraîné une diminution de 30% de la consommation de gaz et d'électricité, constatée durant l'année 2011. Par rapport à la moyenne des trois années précédentes, cela correspond à une économie de CHF 42'000.- sur la facture annuelle de gaz et d'électricité. Sur cette base, l'investissement de CHF 350'000.- réalisé sera amorti en 7 ans.

Réparation d'un compresseur de la patinoire extérieure

Entre les 2 et 3 janvier 2012, le moteur de 90 kW d'un compresseur de la patinoire extérieure est tombé en panne suite à un court-circuit sur le bobinage. Or, les installations techniques de la patinoire ont été contrôlées tous les jours, entre Noël et Nouvel-An, y compris les 31 décembre, 1er et 2 janvier et rien ne laissait présager cette panne.

Afin d'assurer la prestation du service des sports de mettre à disposition des usagers deux surfaces de glace, le Conseil administratif a décidé de procéder à la réparation du moteur, malgré le remplacement de cette installation dans un proche avenir.

La dépense de CHF 10'000.- n'étant pas prévue au budget 2012, nous vous annonçons un dépassement sur la ligne 34.220.313.41.

Modification des limites de zones à Cointrin

Par courrier du 9 janvier 2012, le Conseiller d'Etat, Mark Muller, nous informe qu'il accepte de mettre en suspens la procédure d'adoption des projets de modification des limites de zones n° 29'508A-526-540 correspondant à Cointrin-Ouest ainsi que la modification n° 29'568-526 concernant le périmètre de Cointrin-Est. Cette décision sera appliquée jusqu'aux résultats des études engagées dans le cadre du projet stratégique de développement Tête GVA- Casai- AIG attendus début 2013.

En revanche, la procédure de modification des limites de zones n° 29144A-526/540 du secteur de Pré-Bois, situées sur les communes de Meyrin et Vernier, a été maintenue. La procédure d'opposition a été ouverte du 17 janvier au 16 février 2012. Nous rappelons que cette modification des limites de zones était conforme à la résolution communale n° 2009-03a. Le Conseil municipal avait par ailleurs préavisé favorablement ce projet le 21 juin 2011 par 27 oui et 2 abstentions.

Plan de stationnement

Nous vous informons qu'un habitant au chemin de Joinville a adressé un recours de droit public au Tribunal de première instance à l'encontre des décisions publiées par la Direction générale de la mobilité (DGM) dans la FAO du 21 décembre 2011. Celles-ci portaient sur la modification du régime de stationnement de la commune de Meyrin, sous la forme de 5 arrêtés, consistant à limiter la durée du stationnement à trois heures, du lundi au vendredi, entre 08h00 et 19h00, sur les places de parkings définis dans la 1^{ère} étape de l'étude sur le stationnement.

Le recours de cet habitant porte essentiellement sur des aspects formels de la procédure d'enquête et de décisions ainsi que sur quelques remarques de fond relatifs au plan de stationnement.

Le recourant demande maintenant au Tribunal de première instance de se prononcer sur son recours.

Nouvelles données statistiques pour Meyrin au 31 décembre 2011

Nous vous informons que Meyrin compte dorénavant 22'077 habitants, 9'595 électeurs suisses, 13'695 électeurs au niveau communal et qu'il faut récolter 1'370 signatures valables pour les initiatives et référendums.

4bis Election de deux suppléants au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*

Mme Girardet précise tout d'abord que les suppléants ne pourront assister au comité qu'en cas d'absence de l'un ou l'autre des délégués.

M. Hubert annonce que l'UDC propose la candidature de Mme Hayes.

Mme Leuenberger indique que le groupe socialiste présente la candidature de M. Robert.

M. de Préville fait part de sa candidature, au nom des Verts.

M. Jimenay mentionne que les PDC s'abstiendront de présenter un candidat.

Faisant suite à une requête de M. Girardet, la présidente précise que les membres actuels sont Mme Ecuyer (LR) et Mme Luthi (S).

Mme Boget explique que Mme Luthi étant absente jusqu'au mois de juin, il a été estimé judicieux de nommer des suppléants membres de l'Entente et de l'Alternative afin d'éviter qu'une partie de l'hémicycle ne soit pas représentée au comité.

M. Hulliger demande en premier lieu si les suppléants peuvent être du même parti que la personne déjà élue, en faisant remarquer que le suppléant nommé pour la colonie *La Ruche* provient d'un autre parti que le délégué. D'autre part, il aimerait savoir si les viennent-ensuite de l'élection menée lors de la séance d'installation de juin 2011 pourraient être désignés.

Enfin, il annonce sa candidature, au nom de son groupe.

Mme Boget précise que la situation est différente pour *La Ruche* puisqu'il n'y a qu'un seul délégué du Municipal et que celui-ci ainsi que son suppléant peuvent assister aux assemblées générales. Dans le cadre des comités de *Meyrin Ensemble*, il n'est pas possible d'avoir plus de deux représentants du Municipal.

M. Girardet propose de procéder à un vote à bulletins secrets, dont le décompte serait plus facile à faire.

Avant de procéder au vote, **M. Tremblet** donne lecture du règlement du Conseil municipal :

Art. 64 Nombre de candidats à élire

... la présidente indique le nombre des candidats à élire ainsi que leurs noms.

Art. 66 Procédure d'élection

... la présidente peut participer aux élections.

Est élu celui qui obtient dans le premier tour du scrutin la majorité absolue.

Si au premier tour du scrutin, un ou plusieurs des candidats n'obtiennent pas la majorité absolue, il est procédé immédiatement au second tour à la majorité simple.

Un candidat peut se désister ou un nouveau candidat peut être présenté au second tour de scrutin.

Mme Boget précise que l'Entente ayant une seule candidate, Mme Hayes peut être élue tacitement.

M. Robert s'étonne d'avoir appris en début de séance seulement l'adjonction de ce point à l'ordre du jour en précisant que sa candidature avait uniquement pour but de remplacer Mme Luthi pendant son absence. Au vu de ce qui précède, il annonce qu'il retire sa candidature au profit de M. de Préville.

Mme Girardet mentionne que ce point a été discuté au Bureau et que le représentant des socialistes aurait dû lui en faire part.

M. Girardet fait remarquer à Mme Boget que le MCG n'est ni de droite, ni de gauche et n'appartient donc ni à l'Entente, ni à l'Alternative. Il rappelle que le MCG a renoncé à une candidature en juin et indique qu'il ne va pas proposer à nouveau un candidat pour la suppléance. Il considère toutefois que l'Alternative pourrait avoir l'élégance de ne présenter qu'une seule personne.

Mme Girardet, qui relève tout d'abord que Mme Hayes est élue tacitement, met aux voix les candidatures de MM. Hulliger et de Préville, le vote à bulletins secrets ayant été demandé.

Résultat du vote

Bulletins distribués: 30
Bulletins rentrés: 30
Bulletin nul: 1

M. de Préville obtient 19 voix
M. Hulliger obtient 10 voix

Par conséquent, **Mme Hayes** et **M. de Préville** sont élus **suppléants au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble***.

* * *

5. **Délibération n° 2012-01 relative à la division de la parcelle n° 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 1-3-5-7 rue des Ateliers, la résiliation anticipée du droit de superficie actuel et simultanément l'octroi de nouveaux droits de superficies à MM. Ferretti, Muñoz Borque, Iacovitti, Lotterio, Rosse sur les nouvelles parcelles issues de cette division**

M. Tschudi explique que quatre entreprises situées sur cette parcelle bénéficiaient d'un droit de superficie octroyé par la Commune jusqu'en 2021. En 2006, en raison du rachat de l'un des bâtiments par deux sociétés souhaitant investir un montant de près d'un million de francs, le Conseil municipal a accepté à la quasi unanimité de leur octroyer un nouveau droit de superficie pour 40 ans.

Or, le Service de surveillance des communes n'a pas pu valider cette délibération dans la mesure où il n'est pas possible d'octroyer un droit de superficie sur une partie de parcelle. Des négociations ont donc été menées avec toutes les sociétés installées sur ladite parcelle, qu'il a été décidé de scinder entre les différents locataires.

En conclusion, **M. Tschudi** relève que cette délibération propose, d'une part, d'annuler la délibération n°39/2006 et, d'autre part, d'accepter la division parcellaire et l'octroi d'un nouveau droit de superficie pour 40 ans aux entreprises installées sur la parcelle.

Il termine en indiquant que le Bureau propose le vote immédiat puisque tous les détails figurent dans le projet.

Mme Girardet le confirme et, comme personne ne s'oppose à l'entrée en matière et demande la parole sur le vote immédiat, elle met celui-ci aux voix.

Le vote immédiat est approuvé à l'unanimité.

M. Girardet rappelle qu'en 2006, l'octroi d'un nouveau droit de superficie avait été rapidement approuvé par le Municipal mais que la délibération avait dû être annulée par l'Etat suite à un vice de forme. Aussi espère-t-il qu'il n'y aura pas à nouveau une erreur invalidant la délibération mise au vote ce soir.

Quant au projet présenté, il s'étonne que les parcelles soient de tailles différentes et aimerait savoir si la rente du droit de superficie sera la même pour les quatre bénéficiaires. En outre, au vu des points 3 et 4 du "décide", il relève que la période pour laquelle seront octroyés les droits de superficies n'est pas clairement indiquée.

M. Girardet conclut en précisant que le MCG approuvera néanmoins cette délibération.

M. Devaud explique que la société Electroplast SA (ex Léopold SA) ayant vendu son bâtiment, les nouveaux propriétaires ont demandé une prolongation du droit de superficie afin de pouvoir amortir leurs investissements. Il n'était toutefois pas possible de répondre favorablement à cette requête puisque le droit de superficie avait été conclu pour l'ensemble de la surface. Il a donc été décidé d'annuler le droit de superficie global et d'en attribuer un à chaque locataire.

M. Girardet aimerait néanmoins savoir à partir de quelle date sera compté ce droit de superficie, 2012 ou 2021.

M. Devaud répond que les sociétés déjà installées conservent leurs droits de superficie jusqu'en 2021 mais que la nouvelle entreprise aura un droit de superficie plus long afin d'amortir son investissement.

Pour **M. Robert**, il aurait été préférable de renvoyer cette délibération en commission car les propos de M. Devaud ne correspondent pas au texte de la délibération.

D'autre part, il aimerait connaître le montant de la rente. Certains changements impliquent en effet une modification de la rente et c'est pourquoi il aimerait savoir si celle-ci sera adaptée pour tous les bénéficiaires ou une partie d'entre eux.

M. Devaud explique qu'il n'est pas possible de modifier la rente pour les droits de superficie existants mais ignore les montants pour les nouveaux bénéficiaires.

M. Hulliger trouve également que les points 3 et 4 du "décide" sont peu clairs. En effet, il déduit des termes utilisés qu'il n'y a pas de droit de superficie entre 2012 et 2021.

Au vu de ce qui précède et comme il ne dispose pas de la même délibération que les conseillers, **M. Tschudi** trouve plus judicieux de la renvoyer en commission.

Mme Girardet confirme que le règlement n'interdit pas de revenir sur la décision de vote immédiat, et elle propose donc de renvoyer cette délibération à la commission d'urbanisme et mobilité & et des finances conjointe.

M. Girardet propose de renvoyer cet objet à la commission des finances seulement, ce que **Mme Girardet** approuve.

Il n'y a pas d'autre remarque et il est donc procédé au vote du renvoi de la délibération n°2012-01 à la commission des finances.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

6. Délibération n° 2012-04 présentée par le Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 305'700.- destiné à la mise en place d'un projet pilote 2012-2014 en vue de la suppression de "tags" sur les ouvrages de génie civil communaux et cantonaux ainsi que sur les bâtiments publics existants sur la commune de Meyrin

M. Devaud explique que ce projet fait suite à plusieurs interpellations de conseillers ainsi qu'à la motion n°2011-01 présentée par Mme Despond en mai 2011. Suite aux ouvrages de génie civil réalisés en raison de l'arrivée du tram dans la Commune et de la traversée couverte de Meyrin-village, les tags ont fortement augmenté. L'Etat a donc été contacté afin de mettre sur pied en commun un projet pilote pendant trois ans visant à supprimer les tags dès leur apparition.

Plusieurs secteurs ont été déterminés ainsi que des bâtiments publics et privés, où les tags seront systématiquement effacés une à deux fois par mois. Le département des constructions et des technologies de l'information a accepté de prendre en charge 50% des traitements sur les ouvrages cantonaux ainsi que du traitement initial destiné à enlever tous les tags, ce qui représente une participation totale de CHF 86'000.- de l'Etat sur le coût total du projet.

M. Devaud conclut en expliquant que cette action a pour but de démotiver les auteurs de tags en les enlevant rapidement, et que le choix de la société, qui est située dans la Commune, a été déterminé en raison de la technique utilisée pour l'élimination des tags, qui permet de préserver les ouvrages. Il va de soi qu'il serait souhaitable d'arrêter des auteurs de tags et de les sanctionner mais ce n'est pas du ressort de la Commune.

Pour **M. Girardet**, de nombreuses questions restent sans réponses et c'est pourquoi il demande que cet objet soit renvoyé en commission, d'autant plus qu'une motion présentée par Mme Hayes, relative à la décoration des piliers du viaduc Lect, a été récemment votée. En effet, il est possible que cette motion permette d'économiser les frais de nettoyage des tags sur ces piliers, dont le coût ne devrait de toutes façons pas être à la charge de la Commune, même partiellement, puisqu'ils se situent sur le territoire cantonal.

En conclusion, il approuve l'idée de nettoyer les tags mais souhaite le renvoi de cet objet en commission.

Mme Boget précise que la Commune ne peut pas intervenir librement sur les piliers du viaduc, l'auteur de cet ouvrage d'art ayant son mot à dire. De plus, la motion dont il est question propose de confier la décoration des piliers au Fonds d'art contemporain qui ne peut s'engager pour l'instant sur ce mandat, **Mme Boget** précisant encore que ce Fonds est autonome.

M. Robert annonce que les socialistes préfèrent également le renvoi en commission des travaux publics, tout en précisant qu'ils sont favorables à une telle délibération. Il aimerait en effet discuter des mesures envisageables pour inciter les propriétaires privés à agir, de la fréquence des nettoyages et de la mise en concurrence des entreprises aptes à réaliser ces travaux.

Mme Girardet précise que le Bureau proposait plutôt le renvoi à la commission de gestion et entretien des bâtiments et **M. Robert** n'y voit pas d'objection.

Mme Hayes trouve important d'agir rapidement mais approuve toutefois le renvoi en commission.

Elle relève que sa motion demandait effectivement au Fonds d'art contemporain d'étudier la décoration des piliers du Viaduc Lect, et avait pris note que des démarches devaient être entreprises étant donné que la Commune n'est pas propriétaire de l'ouvrage. Aussi aimerait-elle savoir s'il est possible d'aller déjà de l'avant avec ces démarches dans l'attente que le Fonds puisse s'occuper de ce projet.

Mme Boget répond que c'est envisageable mais pense qu'il est trop tôt pour le faire, en rappelant encore que les propriétaires de l'ouvrage peuvent émettre des objections.

Mme Hayes est d'avis qu'il faut aller rapidement de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met tout d'abord aux voix le **vote immédiat** qui est **refusé par 25 non, 1 oui et 3 abstentions**.

M. Devaud tient à préciser à M. Girardet que c'est parce qu'il s'agit d'un projet pilote que le DTCL a donné son accord pour participer aux frais. Si la Commune veut demander un financement complet à l'Etat, celui-ci devra le prévoir dans le budget cantonal.

Il est ensuite procédé au vote du renvoi de la délibération n°2012-04 à la commission de gérance et entretien des bâtiments.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

7. Délibération n° 2012-02 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 136'000.- destiné à financer la stabilisation et le jointoyage au mortier des pavés en pierre naturelle de la place de Meyrin-Village

M. Devaud explique que ce projet fait suite à plusieurs réclamations émanant d'habitants de Meyrin-village, notamment de personnes âgées, qui rencontrent des problèmes en raison du déchaussement des pavés sur la place. De plus, il a été constaté des infiltrations de sable dans les eaux d'écoulement, qui ont bouché les trainasses d'évacuation des eaux claires, ce qui a occasionné des dégâts aux installations électriques et de ventilation du parking souterrain. Il a donc été jugé important de refaire complètement le jointoyage au mortier des pavés de la place.

Le coût élevé des travaux est dû à la dimension de la surface et au fait que chaque pavé doit être descellé et reposé avec jointoyage au mortier des interstices.

M. Devaud ajoute encore que ces travaux ont déjà été menés pour les pavés situés autour de la fontaine.

Mme Girardet annonce que le Bureau propose le vote immédiat et, personne ne s'opposant à l'entrée en matière et demandant la parole, elle met aux voix le **vote immédiat** qui est **approuvé à l'unanimité**.

M. Girardet relève que la place de Meyrin-village aura coûté très cher. Il note que les pavés en granit proviennent d'Inde puisqu'il était souhaité utiliser des pierres naturelles et du sable pour aménager une place "à l'ancienne" et respecter des critères écologiques, ce qui finalement s'est avéré très onéreux.

Le groupe MCG a donc quelques réticences à voter un tel crédit pour la remise en état de la place mais, pour le confort des habitants, il acceptera néanmoins cette dépense qui aurait dû être évitée.

M. Tremblet va dans le même sens en indiquant que c'est du "bout des doigts" que les PDC soutiendront cette délibération, ceci pour des raisons sécuritaires et faute d'autre choix. Il constate également que cette place, certes très belle, aura finalement coûté très cher et estime que les conseillers auront été trompés sur la qualité des aménagements dont la longévité avait été garantie.

M. Hulliger mentionne que son groupe approuvera également cette délibération.

Il aimerait néanmoins savoir si le jointoyage va diminuer la perméabilité sur une partie de la place.

Pour **M. Devaud**, cela va de soi, puisque l'eau va ruisseler dans les canalisations. Il rappelle qu'il avait été justement demandé à l'époque que ce ne soit pas le cas mais on se rend compte aujourd'hui que ce choix n'était pas judicieux. Il note que l'étanchéité de la place est le seul moyen d'assurer le fonctionnement des trappes d'évacuation d'eau de pluie de manière optimale.

M. Hernot relève que la place a déjà été partiellement aménagée puisque les pavés ont déjà été scellés à certains endroits. Il trouve donc important de donner une unité de style à ce lieu et de finir ces travaux qui permettront, d'une part, de supprimer les infiltrations d'eau dans le parking souterrain et de répondre aux problèmes rencontrés par les piétons d'autre part.

Mme Schweizer annonce que son groupe approuvera également ces travaux qu'elle juge urgents.

Mme Ecuyer indique que les radicaux partagent le point de vue général.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n° 2012-02**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 136'000.- destiné à financer la stabilisation et le jointoyage au mortier des pavés en pierre naturelle de la place de Meyrin-Village

Vu l'état d'instabilité des pavés jointoyés au moyen de sable;

Vu les risques encourus par les piétons en raison du déchaussement de certains pavés;

Vu la volonté d'accroître l'attractivité de la place de Meyrin-Village par divers aménagements;

Vu l'opportunité d'améliorer le confort des piétons sur un site très fréquenté;

Vu l'expérience positive acquise sur les secteurs de la place de Meyrin-Village sur lesquels les pavés sont jointoyés au mortier;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 31 janvier 2012,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 136'000.-** destiné à financer la stabilisation et le jointoyage au moyen de mortier des pavés en pierre naturelle de la place de Meyrin-Village,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 136'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 136'000.- en dix annuités, de 2013 à 2022, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331.

* * *

8. **Délibération n° 2011-28a relative à la décision sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale " Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !". Rapport de la commission de liaison (Mme Girardet, MCG)**

Mme Girardet donne lecture du rapport de la commission de liaison tenue le 19 janvier 2012 en présence de MM. Devaud et Tschudi, conseillers administratifs et de M. Solai, secrétaire général:

"M. Solai, secrétaire général, explique la situation avec beaucoup de patience. Nous pouvons résumer ses propos ainsi :

Le Conseil administratif a reçu, par arrêté du Conseil d'Etat du 18 mai 2011, la confirmation de l'aboutissement de cette initiative (date FAO: 20 mai 2011).

- *Conformément à la procédure, le Conseil administratif a ensuite rédigé un rapport sur la validité et la prise en considération de l'initiative (vous l'avez reçu en annexe à cette délibération).*
- **La recevabilité formelle** doit mettre en évidence l'unité de la matière, de la forme et du genre.
- **La recevabilité matérielle** de l'initiative vérifie son exécutabilité et sa conformité au droit supérieur.
- *Dans un premier temps, le Conseil administratif estimait que la validité devait être refusée. Il a dû se raviser par la suite en raison de préavis contraires émis par les exécutifs des deux autres communes concernées. En effet, cette initiative a abouti simultanément dans trois communes genevoises: la ville de Genève, Onex et Meyrin. Les deux premières communes (Genève et Onex) ont déjà validé l'aspect juridique et, pour la ville de Genève, également accepté la prise en considération.*
- *La commission de liaison, puis notre Conseil municipal, doit se déterminer sur la base du rapport définitif du Conseil administratif, d'ici au 20 février 2012 sur **la validité juridique** de l'initiative municipale socialiste, puis sur **la prise en considération ou la recevabilité**, qui peut être assimilée à une entrée en matière avant le 20 novembre 2012.*

La commission s'est donc penchée dans un premier temps **sur la validité juridique** bien que certains ont relevé la difficulté pour des politiciens de ne considérer que l'aspect juridique, ce qui a parfois fait dévier les débats sur l'entrée en matière donc sur le fond du sujet.

Nous avons entendu les explications du Conseil administratif sur les difficultés à évaluer les aspect purement juridiques. "Vous demandez un avis de droit à deux juristes et vous aurez trois avis qui s'opposent". C'est à peu près ce qui s'est produit. Finalement, le Conseil administratif a considéré que cette initiative, non formulée, laissait suffisamment de marge de manœuvre dans son application pour lui accorder tout de même sa validité.

Après de longs palabres, les chefs de groupe admettent qu'il faut aller de l'avant, dans le traitement de cette initiative.

Il est précisé qu'il est possible que le Conseil municipal prenne position en même temps (par la même délibération) sur **la validité juridique et sur l'entrée en matière** s'il le souhaite. Un commissaire propose alors que la commission se positionne directement sur la validité juridique et sur l'entrée en matière. Suit alors un débat orienté plus sur le fond de l'initiative, la majorité des commissaires s'accordant sur sa pertinence et son fondement.

M. Devaud s'inquiète d'une mise en œuvre "textuelle" et de ses incidences financières sur le budget communal.

M. Hernot, initiant socialiste, le rassure en insistant sur le fait que la mise en action de cette délibération devrait faire l'objet d'une concertation préalable avec le Conseil administratif en vue précisément d'une nouvelle délibération.

M. Tschudi ajoute de surcroît qu'il ne lui paraît pas possible d'opposer un contre-projet à une telle délibération non formulée.

M. Solai s'applique à décrire la suite de la procédure dans le cas où la délibération porte autant sur **la validité** que sur **la prise en considération**:

a) **Si la délibération n°2011-28a est acceptée**, le Conseil administratif devra déposer dans les trois mois un projet de délibération après avoir entendu les initiants.

Le projet sera ensuite renvoyé par décision du Conseil municipal dans une commission politique (commission anticrise, commission des finances, commission sociale ?) pour affiner et évaluer les moyens requis par les propositions de mise en œuvre. La délibération préavisée sera finalement soumise au Conseil municipal au plus tard le 20 mai 2013.

b) **Si la délibération n°2011-28-a est refusée**, l'initiative sera alors soumise à la votation populaire (en l'occurrence, le Conseil administratif ne proposerait pas de contreprojet).

Les débats étant terminés, je sou mets au vote des commissaires

- **la proposition de préavisier ensemble la validité et la prise en considération: acceptée à l'unanimité.**

Je requiers le préavis des commissaires sur

- **la délibération n°2011-28-a relative à la décision sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !": acceptée à l'unanimité**

Je vous remercie de votre attention."

M. Girardet s'étonne que l'assemblée ne se prononce pas en premier lieu sur le vote immédiat, mais **Mme Girardet** lui fait remarquer que cet objet a déjà été présenté au Conseil.

M. Girardet annonce que le MCG, qui a participé à la récolte de signatures, soutiendra avec enthousiasme cette délibération et se réjouit de discuter de la mise en œuvre de ce programme. Il constate qu'il existe peu de mesures afin d'inciter les entreprises à engager des apprentis et considère que les jeunes meyrinois devront être privilégiés pour l'attribution de ces places.

Mme Tschudi-Spiropulo fait la déclaration suivante:

"Deux questions nous sont posées dans cette délibération, l'une d'ordre juridique et l'autre d'ordre politique. Les Verts répondent oui aux deux questions. Hormis notre cher et estimé collègue, Damien Bocard, nous ne sommes pas des juristes et, quelle que soit la réponse que nous apporterons à la question juridique, l'interprétation qui sera faite de notre réponse sera purement politique. D'ailleurs, les débats que nous avons eus en commission ont démontré qu'il était difficile et pénible de dissocier le juridique du politique. Il n'en va pas autrement lorsque le Grand Conseil doit se prononcer sur la validité d'une initiative cantonale. C'est pourquoi l'assemblée constituante a fini par se rallier à l'idée qu'à l'avenir, il serait judicieux que ce soit une instance juridique et non pas le pouvoir législatif qui se prononce sur la validité des initiatives. Toutefois, l'interprétation des lois, même par les juristes, n'est pas une science exacte et diffère souvent en fonction des sympathies et des sensibilités politiques des juges. Nous l'avons bien vu dans notre cas puisque nous étions face à des avis de droit de juristes dont deux concluaient à la validité et d'un autre qui concluait à l'invalidité de l'initiative. Face à ces avis juridiques contradictoires, il est évident qu'un refus de déclarer l'initiative valide équivaldrait à un rejet de son contenu, raison pour laquelle il est judicieux d'avoir finalement lié les deux questions.

Les Verts considèrent donc que l'initiative est parfaitement valide. Non formulée, elle permet à notre Conseil municipal de voter par la suite une mise en œuvre qui ne rentre pas en conflit avec le droit supérieur. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans les démarches souhaitées et engagées par notre Conseil municipal, à savoir, d'une part, de prendre des mesures anticrise et, d'autre part, de renforcer nos liens avec les entreprises. Il y a dans cette double volonté toute une série de mesures qui peuvent être prises, soit pour mettre des jeunes de notre commune en contact avec des entreprises situées aussi sur notre commune, soit pour aider concrètement les petites entreprises à former des apprentis. Enfin, un effort supplémentaire peut être également envisagé pour augmenter le nombre d'apprentis formés au sein des services communaux.

Les Verts voteront donc deux fois oui à cette délibération."

M. Hernot fait part de la position de son parti:

"En lançant cette initiative, le groupe socialiste a pour volonté de prolonger le travail de l'Antenne objectif emploi, de la commission anticrise et du projet interface entreprises. Le texte de l'initiative demande à la Commune d'entrer en relation avec les entreprises pour créer des places d'apprentissage. Elle ne concerne ni les structures, ni l'organisation de la formation professionnelle, qui sont du ressort de la Confédération.

En acceptant la validité et la prise en considération de cette initiative, vous donnez des arguments de partenariat entre la Commune et les entreprises meyrinoises. Il appartiendra ensuite au Conseil administratif de solliciter les services de la Commune - l'Antenne objectif emploi, les services sociaux, le service des finances - et les initiants ainsi que, peut-être, d'autres conseillers municipaux intéressés par cette problématique pour préparer une délibération qui proposera des actions précises.

Je vous invite donc à voter oui à cette délibération."

M. Hubert annonce que l'UDC approuvera ce projet bien qu'il soit quelque peu gêné par l'idée d'apporter un soutien financier aux entreprises.

M. Jimenay donne connaissance de la position de son groupe:

"Créons des places d'apprentissage pour nos enfants. Voilà un titre intéressant pour une initiative qui ne l'est pas moins ! Il faudrait être une mère ou un père inconscient des réalités actuelles pour ne pas adhérer à un tel projet, tellement la nécessité de former, et surtout de bien former nos enfants, est importante.

C'est pourquoi notre groupe, pendant un moment, s'est demandé si approuver la validité était vraiment de notre ressort. Après avoir écouté les avis juridiques, ayant pesé le pour et le contre, le groupe PDC a également estimé que l'initiative, dans sa forme, pouvait être déclarée valide puisque, sans être juristes, il ne nous semble pas qu'il y ait un quelconque défaut l'invalidant.

Là où les choses se compliquent, c'est sur le fond, sur le contenu puisque cette initiative, dont l'énoncé avait pour effet de toucher au maximum l'affect des parents, ne donne pas une vue claire des modalités. Nous savons par exemple que, contrairement à ce que l'énoncé de l'initiative propose, nous ne créerons pas des places d'apprentissage puisque nous ne sommes pas tous des patrons ou chefs d'entreprise, et donc nous n'avons pas la possibilité d'engager. Mais, par notre soutien, nous pouvons apporter éventuellement quelques solutions à des entreprises qui s'engageraient formellement à former des apprentis.

Soit, mais encore, de quelles solutions parle-t-on, à qui s'adresse-t-on ? A des entreprises artisanales, à des petites, moyennes ou grandes entreprises, voire des internationales, apporter un soutien financier pour payer les charges sociales d'un apprenti, la totalité des salaires, octroyer des locaux aux patrons, faciliter la formation d'un maître d'apprentissage, donnant une préférence ou une priorité aux entreprises meyrinoises dans l'octroi de mandats communaux, etc.

On peut le constater, beaucoup de questions restent encore en suspens. Or, le vieux proverbe "l'enfer est pavé de bonnes intentions" est à prendre très sérieusement en considération sur tous ces points.

Néanmoins, les démocrates-chrétiens ont décidé d'affronter le diable ! Et comme la majorité des conseillers présents, ils s'apprêtent à voter oui à cette délibération. Toutefois, ils invitent vivement le Conseil administratif in corpore à recevoir et à entendre les initiants de manière à ce qu'ils puissent apporter aux modalités la fine fleur de leur réflexion."

M. Hulliger annonce que son groupe est totalement favorable à cette initiative, dont il relève qu'elle laisse une importante marge de manœuvre aux autorités. Ceci leur donnera l'occasion de rechercher des idées innovantes permettant d'attirer de nouvelles entreprises à Meyrin, bien que l'initiative ne prévoit pas de leur verser directement de l'argent. A ce sujet, il propose que les autres communes ayant validé cette initiative soient consultées par les initiants afin de réfléchir ensemble à la manière de donner suite à leur projet.

En conclusion, le groupe AGTCM approuvera cette délibération.

Mme Kunz-Félix estime que la validité de l'initiative est démontrée et que son contenu présente un intérêt majeur. En conséquence, le parti libéral-radical acceptera cette délibération et se réjouit de débattre des moyens qui devront être mis en œuvre pour la mettre en pratique.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **Mme Girardet** met aux voix la **déli-**

bération n° 2011-28a
relative à la décision sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !"

Vu le dépôt de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !";

Vu l'aboutissement de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !" et l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mai 2011;

Vu l'article 36B, alinéas 2 et 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC);

Vu l'article 160C, alinéas 1, 3 et 4 de la Constitution genevoise;

Vu le rapport du Conseil administratif présenté au Conseil municipal lors de la séance du 13 septembre 2011;

Vu l'article 36B, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et conformément au délai de 9 mois après la constatation de l'aboutissement de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !";

Vu le rapport de la commission de liaison;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 31 janvier 2012,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de valider l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !" déposée par les socialistes de Meyrin-Cointrin;
2. de prendre en considération l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !" déposée par les socialistes de Meyrin-Cointrin.

Pause de 20h30 à 21h15.

* * *

9. **Délibération n° 2011-41a présentée par François Hernot, au nom du groupe socialiste, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à une pré-étude d'un nouvel espace de vie enfantine (EVE) en dehors du quartier des Vergers. Rapports de la commission de la petite enfance et de la commission urbanisme & finances conjointe (M. Hulliger, AGTCM, et M. Iswala, S)**

M. Hulliger donne tout d'abord lecture du rapport de la commission de la petite enfance tenue le 29 novembre 2011 sous la présidence de Mme Ecuyer et en présence de Mme Boget, maire, et de Mme Kummer et M. Morand, respectivement responsables du service de la petite enfance et du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie:

"Parole est donnée à M. Hernot, délibérationnaire. Cette délibération répond à une demande pressante de la population qui réclame de nouvelles places de crèche. Après s'être renseigné auprès de M. Morand, il apparaît que le montant proposé est fortement sous-estimé et M. Hernot pense qu'une somme de CHF 600'000.- serait plus proche de la réalité.

L'administration nous projette sur écran un gâteau meyrinois qui a été partagé en quatre parts, le centre étant placé pile sur le centre œcuménique. Sur chaque morceau est mentionné le nombre de demandes de la part des utilisateurs potentiels meyrinois. Les demandes sont les suivantes: quart nord-ouest: crèche 49 places, garderie 49. Quart nord-est: crèche 18, garderie 22. Quart sud-ouest: crèche 34, garderie 35. Quart sud-est: crèche 36, garderie 22. Cointrin, hors

gâteau réclame 12 places de crèche uniquement. Total des demandes : 277, 149 pour une crèche et 128 pour une garderie. C'est donc le quart nord-ouest qui est le plus demandeur. M. Morand, se référant à l'image directrice de la planification territoriale communale, pense qu'une localisation à proximité de l'école de Monthoux mériterait d'être étudiée, malgré la faible maîtrise foncière dans ce secteur. L'emplacement pourrait dépendre des deux options suivantes: places d'accueil strictement réservées à la population meyrinoise ou partenariat public-privé.

Les commissaires entrent en scène. Y a-t-il déjà des propositions de partenariat avec le privé ? Seul l'Hôpital de la Tour avait montré un intérêt mais n'était pas disposé à s'investir financièrement.

Le terrain de football de Vaudagne pourrait-il convenir comme site potentiel ? M. Morand répond que cet espace est prévu pour d'autres affectations.

Qu'en est-il de l'accueil familial de jour ? Ne peut-il pas absorber une partie des demandes ? Mme Kummer répond que dans ce domaine aussi, la demande excède de loin l'offre proposée.

Un commissaire insiste sur le partenariat. Il nous faut pousser les grandes entreprises à s'associer à nos efforts.

Dernier point: faut-il modifier le montant de la délibération pour le mettre à CHF 600'000.- ?

M. Morand pense qu'il est préférable de garder le montant initial et d'amender la délibération en parlant plutôt d'une pré-étude qu'une étude.

Cette proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

Enfin, la commission préavise favorablement ce projet de délibération pour une pré-étude à l'unanimité."

M. Iswala fait ensuite part de son rapport de la commission d'urbanisme & finances conjointe:

"La clause du besoin ayant été définie, étudiée et approuvée à l'unanimité par la commission de la petite enfance, la commission d'urbanisme et finances s'est à son tour penchée sur l'amendement en faveur du crédit de pré-étude en remplacement de crédit d'étude et sur des sites éventuels à explorer.

Pourquoi un crédit de pré-étude ? Quel est son but et quelle est sa différence avec le crédit d'étude ?

L'argumentation principale, selon M. Morand, est l'incertitude liée aux sites visés et aux montants nécessaires à l'étude d'un programme dont les éléments principaux restent aujourd'hui encore à définir ou inconnus. Le crédit de pré-étude permettra précisément d'explorer les différentes options, diverses possibilités ou variantes. Par contre, à la différence, le crédit d'étude inclut l'avant-projet, le projet jusqu'au retour des soumissions, où 50% des prestations de service sont délivrées pour fixation du projet au plus près du coût final aboutissant à la réalisation d'un projet tel que la construction d'un EVE en ce qui nous concerne. A titre d'exemple, je vous invite à vous référer à la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 995'000.- en vue de l'extension de l'EVE des Boudines, et celle de CHF 1'820'000.- destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers. Par conséquent, l'enveloppe d'un crédit d'étude est plus importante, volumineuse que celle d'une pré-étude.

Avant de passer au second point qui est celui des sites, M. Morand rappelle pour mémoire que le futur des EVE de Meyrin se dessine dans une projection que l'on découvre dans l'image directrice de la planification territoriale communale à travers, par exemple, un regroupement de la garderie et de la crèche des Boudines dont l'intention est de libérer l'espace loué qu'occupe la première à l'Arc-en-ciel, l'implantation d'un EVE aux Vergers, celle d'un autre dans le secteur ouest de Meyrin. Quant à Cointrin, qui a une faible demande, elle n'a pas aussi été oubliée dans des projets qui se profilent plutôt en intercommunalité.

Ensuite, M. Morand, se référant à un plan de la Commune, localise les terrains qui, selon lui, présentent un intérêt potentiel pour l'implantation rapide d'un EVE hors des Vergers. Il s'agit des sites de Monthoux et de Caillat 1. Le choix du premier est conforme à l'image directrice territoriale qui prévoit l'implantation d'un EVE sur le secteur ouest de Meyrin. La parcelle est intéressante mais est actuellement exploitée par des agriculteurs qui, par convention avec la Commune, peuvent en jouir de leur vivant. Concernant le site de Caillat 1, l'implantation d'un EVE est possible. Enfin il évoque aussi avoir écarté a priori dans sa sélection les sites suivants: vivarium, Caillat 2 et centre de voirie et horticole en cas de déménagement.

Lors du débat des commissaires sur les sites éventuels, plusieurs commissaires sont pour le site de Monthoux parce qu'il répond à un besoin réel, urgent. Il y a une très forte demande en places d'accueil, environ 90 enfants en attente dans le secteur. En outre, le site de la Ferme de la Planche est proposé par un commissaire qui a le soutien de plusieurs autres commissaires. Un des commissaires remet sur le tapis le site du vivarium pour lequel les commissaires sont divisés.

Au cours du débat, des partenariats publics-privés sont aussi évoqués et l'ouverture beaucoup plus large, sous forme d'un amendement proposant d'intégrer le parti libéral-radical dans la liste des délibérants, est aussi soulevée. Ce dernier point est laissé à la décision libre de M. Hernot et de son parti.

Les débats étant clos, le président soumet aux voix des membres de la commission d'urbanisme l'ajout du bâtiment et périmètre du vivarium à la liste des sites à étudier pour l'implantation d'un EVE: refusé par 9 non et 4 oui.

Le président dresse ensuite la liste des variantes qui incluent le site de Monthoux, devant ou derrière l'école, celui de Caillat 1 et de la Ferme de la Planche.

Le président soumet aux voix des commissaires de l'urbanisme l'amendement proposant de modifier l'objet de la délibération d'une "étude" en une "pré-étude": accepté par 12 oui et 1 abstention.

M. Hamann soumet le même amendement aux voix de la commission des finances: accepté par 12 oui et 1 abstention.

Le président met en suite aux voix de la commission d'urbanisme la délibération modifiée: acceptée par 12 oui et 1 non.

M. Hamann soumet la même délibération amendée à la commission des finances: acceptée par 12 oui et 1 non."

M. Hulliger ne doute pas de l'acceptation de cette délibération au vu de l'unanimité des partis à soutenir les crèches lors des campagnes électorales, et il indique que son parti approuvera donc ce projet.

D'autre part, vu qu'il s'agit d'une pré-étude, il demande si le montant sera intégré au crédit de construction ou s'il sera prélevé sur les disponibilités communales.

M. Devaud ne peut répondre mais pense que si la pré-étude donne lieu à une délibération, elle pourra y être intégrée.

M. Cornuz fait part de la position des Verts:

"Comme indiqué dans les attendus présentés dans cette délibération, la nécessité d'apporter de nouvelles places d'accueil pour les enfants sur la Commune, et plus largement dans la région genevoise, n'est plus à prouver. Même si, comme on a pu le relever dans les différentes commissions qui ont traité de cette délibération, les délais de réalisation seront sans doute assez longs, cette pré-étude largement approuvée par les commissaires permettra sans aucune doute de définir un lieu adéquat pour une nouvelle structure en fonction des besoins actuels. Reste juste à espérer que, dans le délai nécessaire à l'ouverture de cette structure ou de ces structures, ces besoins resteront identiques, tant au niveau du nombre de places que du secteur communal prioritaire par rapport aux demandes actuelles.

J'aimerais également rappeler que d'autres solutions d'accueil existent pour soulager les familles dans des délais plus courts et peut-être à un coût qui serait plus raisonnable pour les finances meyrinoises. L'accueil familial, malgré le changement de statut de ces "mamans de jour" comme on a pu le lire dans le dernier numéro de *Meyrin Ensemble*, peut palier l'insuffisance de places dans les EVE communales. Une intéressante réflexion pourrait être menée donc au sein de ce Conseil pour ne pas seulement aider administrativement au moyen de conseils dans le journal communal les personnes susceptibles d'embrasser cette belle activité mais aussi faire un geste, économique ou autre, en leur faveur afin de les encourager à se lancer dans cette aventure qui profiterait à tous les enfants meyrinois en quête d'un accueil de jour et bien sûr à leurs familles.

Comme on le sait, il ne faut jamais mettre tous ses œufs dans le même panier, c'est pourquoi les Verts de Meyrin-Cointrin, en acceptant ce crédit de pré-étude, resteront également attentifs à toutes les options réalistes afin d'aider les familles meyrinoises dans leur quête d'une place d'accueil pour leur adorable progéniture."

Mme Boccard fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"Au vu des besoins toujours plus importants de places de crèche pour les enfants de parents sis sur notre commune, notre groupe est favorable à une pré-étude à la recherche d'un nouveau site en dehors du quartier des Vergers.

La vie chère exige de plus en plus des jeunes parents d'exercer une activité professionnelle à deux, d'où la nécessité de pouvoir placer les enfants en crèche. Le nombre élevé de jeunes formés et les familles monoparentales sont également les raisons du souhait ou de l'obligation d'exercer une activité professionnelle engendrant la nécessité d'une structure d'accueil.

Sur le plan du financement, il serait également opportun d'étudier toutes les possibilités de partenariat avec des entreprises privées sises sur notre commune, tout particulièrement dans la région de Cointrin prétéritée par l'absence de structure d'accueil pour la petite enfance. Plusieurs sites ont été évoqués mais ceci sera débattu ultérieurement.

Notre groupe votera favorablement cette délibération qui demande un montant de CHF 100'000.- pour une pré-étude d'un nouvel espace de vie enfantine ou d'autres formules d'accueil."

M. Girardet note que tous reconnaissent les besoins en places de crèche dans le canton. A ce sujet, il rappelle que la population sera prochainement amenée à voter sur une initiative lancée par la Gauche et les Verts, qui demande que chaque enfant en âge préscolaire ait droit à une place d'accueil de jour, ainsi que sur le contre-projet proposé par le Grand Conseil.

Il relève que Meyrin est une commune exemplaire dans ce domaine en raison des efforts déjà entrepris et qui vont se poursuivre afin de répondre à la forte demande qui est estimée à 350 places.

Le MCG soutiendra donc cette délibération, indique **M. Girardet** qui fait remarquer à M. Hulliger que, comme mentionné au point 4 des "décide", le crédit sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement si aucune projet n'est réalisé.

Quant à l'emplacement qui sera déterminé par la pré-étude, il ne s'agira pas des Vergers puisqu'un EVE y est déjà prévu. Or, il considère que si un nouvel EVE est réalisé à proximité de la Zimeysa, il faudra encourager les entreprises à participer à son financement puisque leurs employés profiteront d'une telle infrastructure.

Mme Ecuyer fait la déclaration suivante:

"Tous les partis, lors de la dernière campagne électorale, ont inscrit dans leur programme l'augmentation indispensable et urgente des places de crèches et de garderie.

Cette délibération correspond donc à une volonté de l'ensemble de cet hémicycle. Les propos qui viennent d'être tenus le confirment. C'est la raison pour laquelle nous proposons en amendement que cette délibération émane de l'ensemble du Conseil municipal, pour autant que les initiateurs soient d'accord.

Une pré-étude permettra de localiser les besoins avec précision, d'étudier d'autres lieux éventuels et d'envisager les possibilités de partenariat. Le PLR soutiendra donc cette délibération."

Mme Schweizer fait part de la position de l'UDC:

"Il n'est plus à prouver que notre commune a besoin d'un autre espace de vie enfantine qui doit être situé dans un endroit adéquat pour permettre aux familles d'y accéder facilement.

Nous soutiendrons donc cette délibération."

M. Hernot donne connaissance de la position des socialistes:

"Cette délibération propose une pré-étude pour l'implantation d'un nouvel espace de vie enfantine. La clause du besoin a été reconnue par la commission de la petite enfance. La modification de la délibération demandant une pré-étude au lieu d'une étude nous semble justifiée. En effet, si les familles meyrinoises attendent des lieux de placement pour leurs enfants, nous n'en sommes pas encore à la réalisation pratique.

Ce projet d'EVE est un projet ouvert. Il faudra trouver les bonnes solutions entre construire du neuf ou réaménager des locaux existants, associer ou non des partenaires privés comme cela a été fait avec le CERN. Ce sera le travail des commissions dans les prochains mois.

Dans le procès-verbal de la commission d'urbanisme et finance conjointe, un président me demande de préciser ma position quant à l'intitulé de la délibération. Le groupe socialiste a déposé en septembre 2009 une motion qui n'a jamais eu de réponse. En déposant une délibération, nous avons voulu que notre Conseil se penche sur la question et réponde enfin à cette motion de départ. Notre propos était de faire avancer le débat, de poser la question dans notre hémicycle."

M. Hernot s'interrompt pour préciser à ceux qui demandent de modifier l'intitulé de la délibération, que des commissions vont être agendées pour donner suite à son projet et que c'est alors que les commissaires pourront présenter une nouvelle délibération dont il détermineront l'intitulé. Il poursuit ensuite sa lecture:

"Une remarque personnelle, le parti socialiste a voté de nombreuses délibérations pour lesquelles il n'avait pas été consulté. Si le Conseil municipal estime que les projets déposés doivent être présentés à tous les groupes au préalable, il faudra changer le règlement du Conseil municipal ou pour le moins réunir une commission de liaison."

M. Tschudi propose de modifier la délibération et de mentionner qu'elle émane du groupe socialiste et non pas du Conseil administratif.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n°2011-41a**

présentée par François Hernot, au nom du groupe socialiste, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à une pré-étude d'un nouvel espace de vie infantine (EVE) en dehors du quartier des Vergers

Vu les besoins en places de crèche largement reconnus aux niveaux social, économique et politique;

Vu la volonté des milieux politiques de soutenir les familles confrontées à la nécessité de concilier leur vie professionnelle et familiale;

Vu la liste d'attente mise à jour par le service de la petite enfance en janvier 2011, faisant état de 349 demandes de place dans les institutions de la petite enfance;

Vu les recommandations de la commission suisse pour l'Unesco;

Vu le soutien de la Confédération et du Canton lors de la construction de nouvelles infrastructures;

Vu la nouvelle péréquation communale adoptée par le Grand Conseil qui attribue une subvention de CHF 10'000.- par année et par place d'accueil dans une structure collective;

Vu la santé financière de la commune de Meyrin;

Vu la motion n° 2009-04a acceptée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 9 septembre 2009 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les rapports de la commission de la petite enfance et de la commission d'urbanisme & finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du groupe socialiste, dans sa séance du 31 janvier 2012,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à une pré-étude d'un nouvel espace de vie infantine (EVE) en dehors du quartier des Vergers,
2. d'étudier des possibilités de partenariat public-privé,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit de pré-étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux. Dans le cas contraire, ce crédit sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 54.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

10. **Délibération n° 2011-45a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 995'000.- en vue de l'extension de l'EVE des Boudines et de la rénovation complète du bâtiment existant. Rapport de la commission des travaux publics (Mme Ecuyer, LR)**

En premier lieu, **Mme Girardet** signale que le rapport de la commission de la petite enfance et écoles, établi par M. Hulliger, a été omis dans l'ordre du jour et donne donc la parole à ce dernier.

M. Hulliger donne lecture du rapport de la commission tenue le 29 novembre 2011, en présence de Mme Boget, maire, Mme Kummer et M. Morand, respectivement responsables de la Petite enfance et de l'Urbanisme, travaux publics et énergie:

"Mme Boget nous brosse un historique de la crèche des Boudines qui, à l'origine, n'était prévue que comme un espace de garderie, c'est-à-dire sans locaux pour les repas ou la sieste. En 1986, cet espace se transforme en crèche avec déplacement de la garderie dans un bâtiment loué à la rue des Vernes où il reçoit le doux nom d'Arc-en-ciel. Ce dernier bâtiment, au fil des ans s'est dégradé et sa situation, au-dessus d'un parking, présente des problèmes d'isolation. Depuis de nombreuses années, l'idée de déplacer l'Arc-en-ciel en d'autres lieux a germé et s'est renforcée dans l'esprit des autorités. Aujourd'hui, il y a urgence. Le temps de chercher un autre site et d'étudier un projet pour enfin réaliser un nouvel espace de vie enfantine demandant beaucoup de temps, l'idée de transformer la crèche des Boudines pour y permettre le rapatriement de l'espace garderie de l'Arc-en-ciel apparaît comme une solution séduisante. D'où ce projet de délibération demandant un crédit d'étude en vue de l'extension et la rénovation complète du bâtiment existant.

Mme Kummer enchaîne pour nous présenter une première ébauche de ce que pourrait devenir la future crèche et garderie des Boudines. Une pré-étude a été confiée à un jeune architecte qui a calculé les surfaces nécessaires pour une telle opération qui nécessitera une extension ainsi qu'une surélévation du bâtiment. L'espace futur devrait permettre d'accueillir 90 enfants en crèche sur une surface de 1'300 m² comprenant tous les espaces indispensables à son bon fonctionnement (biberonnerie, locaux de sieste, salle de bain, salles polyvalentes, réfectoire, salle de réunions, bureaux, ludothèque, stockage frais, mise en place repas, etc.) et 60 enfants en garderie sur une surface de 800 m² comprenant les modules de vie, les communs et les services. Est également prévue une surface commune aux deux espaces de 300 m² incluant un local d'accueil parents, un espace d'allaitement, des locaux poussettes, une buanderie, un vestiaire ainsi qu'un espace repos pour le personnel. Nous passerons donc de 820 m² aujourd'hui à 2'640 m² demain. Mme Kummer tient à rappeler que ce nouvel espace ne permettra pas d'accueillir de nouveaux enfants mais de regrouper ceux de l'Arc-en-ciel et des Boudines.

Fin de la présentation.

Parole est donnée aux commissaires qui assomment de questions les membres de l'administration.

Première crainte, le plan de site de Meyrin-Parc qui limite les interventions lourdes sur son périmètre. M. Morand rassure l'assistance en précisant que lors de l'élaboration du plan de site, le terrain jouxtant la crèche de Boudines en avait été sorti, permettant ainsi une extension sans contrainte.

Comment les aménagements extérieurs seront-ils réalisés et les enfants pourront-ils y accéder ? Mme Kummer répond qu'un espace jardin sera à la disposition des enfants.

Question plus pratique: que va-t-on faire des enfants pendant la durée des travaux ? Faudra-t-il fermer ? Oui et non. En fait, le bâtiment ne sera plus accessible mais une crèche provisoire sera installée conjointement à l'école provisoire des Boudines qui subira elle aussi une rénovation lourde et totale. Des modules supplémentaires feront office de crèche provisoire.

Un commissaire remarque que sur les plans projetés, l'espace de passage sous le bâtiment de la mairie serait sérieusement réduit. M. Morand répond que ce que nous voyons sur l'écran n'est qu'une esquisse et que cet espace sera redéfini lors de l'étude.

Faudra-t-il détruire tout ou partie de la crèche actuelle ? M. Morand répond que cette possibilité sera étudiée, quitte à la rejeter par la suite. Il rappelle également, pour dissiper tout malentendu, que le coût d'une rénovation lourde équivaut au minimum à une reconstruction totale.

Enfin, puisqu'il est question de rapatrier la garderie Arc-en-ciel, ne serait-il pas judicieux de le préciser dans la délibération via un amendement ? Mme Boget et M. Morand préféreraient que cet aspect soit intégré à l'image directrice de planification territoriale communale.

*En conclusion, Mme Ecuyer passe au vote du préavis de la commission: **verdict: ce projet de délibération est préavisé à l'unanimité.***

Mme Ecuyer donne encore lecture du rapport de la commission des travaux publics tenue le 14 décembre 2012 sous la présidence de M. de Préville et en présence de M. Tschudi, conseiller administratif, et de M. Morand, chef du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie:

"Suite à la commission de la petite enfance qui a approuvé à l'unanimité la clause du besoin, la commission des travaux s'est penchée sur le projet d'extension et de rénovation de la crèche des Boudines visant à réunir en ce même lieu la garderie Arc-en-ciel, dont les locaux vétustes sont en location, et ladite crèche. Ce nouvel espace de vie infantine (EVE) abritera 90 places de crèche et 60 places de garderie. Le regroupement de ces deux institutions au centre de la cité est d'un intérêt autant fonctionnel qu'économique.

Une étude préliminaire sur l'implantation et la faisabilité du projet basé sur un programme institutionnel, a été menée en collaboration avec le service de la petite enfance. Le projet retenu propose la réhabilitation complète, la surélévation du bâtiment existant et l'ajout d'un bâtiment sur lequel est prévue une terrasse. Celle-ci compensera la partie du jardin utilisée pour le nouveau bâtiment.

La parcelle nécessaire à l'extension qui sera en prolongement de la crèche actuelle est hors du plan de site de Meyrin-Parc, à cheval sur une zone de développement 3 et une zone de verdure. La demande préalable d'autorisation de construire, qui concerne l'implantation des éléments principaux, a été acceptée en mars 2011, ce qui est de bon augure pour la demande finale.

Le bâtiment actuel ne correspond plus aux normes exigées pour l'accueil de la petite enfance, aussi bien pour les enfants que pour le personnel d'encadrement. Son obsolescence technique et fonctionnelle nécessite d'importants travaux et une réorganisation complète des espaces.

Il est prévu de créer au rez-de-chaussée, sur 1033 m², une crèche de 90 places soit 8 de plus qu'actuellement et, au premier étage, sur 805 m² plus 471 m² de terrasse, une garderie de 60 places correspondant au transfert de l'Arc-en-ciel. On y retrouvera également des locaux pour accueillir la consultation parents-enfants et le dépannage-bébés.

L'étude définitive reste à élaborer et les coûts présentés sur la délibération sont établis sur la base d'estimations. Ils ne seront fixés définitivement qu'au retour des soumissions.

Pour le choix des mandataires, le service de l'urbanisme préconise le mandat d'étude parallèle (MEP) pour sélectionner un pool pluridisciplinaire formé d'un architecte, d'ingénieurs civils et CVSE ainsi que de divers spécialistes selon les règles des AIMP. Le nombre d'équipes n'est pas encore déterminé. Cette solution permet de mandater plusieurs bureaux avec des cahiers des charges complémentaires. Un collège d'experts choisira une équipe parmi les candidats sur la base de leurs compétences, de leur projet et du coût de la prestation.

Le crédit d'étude des CHF 995'000.- comprend le MEP, l'étude définitive et les soumissions jusqu'au démarrage du chantier. Le crédit de construction donnera lieu à une autre délibération. Le coût total de la réalisation est estimé entre CHF 8 et 10 millions, y compris les honoraires, et la mise en service est prévue pour fin 2014.

Il est souligné que l'on n'est pas là dans une optique d'augmentation de capacité d'accueil mais dans celle de la rénovation d'une structure obsolète afin d'en améliorer la fonctionnalité et d'en rationaliser les frais de fonctionnement.

Les détails des coûts nous sont commentés et il est précisé que les aménagements extérieurs sont inclus dans l'étude.

*Après un débat nourri, le président passe au vote du préavis: **la délibération n° 2011-45 est acceptée à l'unanimité.***

M. Gaetanino annonce que le MCG soutiendra cette délibération car la réunion des crèches et garderie va permettre des économies sur l'entretien du bâtiment. Il regrette toutefois qu'aucune nouvelle place de crèche ne soit créée, puisque les huit places supplémentaires prévues avaient en fait été supprimées en 2008 par le service d'évaluation des lieux de placement en raison de la vétusté de la garderie Arc-en-ciel.

Aussi, au vu du coût final élevé de cette réalisation, son groupe souhaite-t-il que des places d'accueil soient rajoutées.

Mme Boget tient à préciser que le nombre de places d'accueil d'une institution correspond à des places à plein temps. Alors que la crèche des Boudines comprend 90 places, ce sont 105 enfants qui sont accueillis en réalité. Quant à la garderie Arc-en-ciel, elle est prévue pour 60 places alors que plus de 200 enfants y sont inscrits.

M. Boccard fait part de la position des Verts:

"Lors d'une commission de la petite enfance en novembre 2011 et d'une commission des travaux publics en décembre, on nous a "démonstré" la vétusté et l'inadéquation de la garderie Arc-en-ciel, ainsi que la volonté de limiter les locations communales, la location de la garderie coûtant CHF 100'000.- par année. De plus, la crèche des Boudines n'étant plus d'une grande fonctionnalité et n'étant plus aux normes de sécurité actuelles, cette infrastructure nécessiterait de toute manière dans les années à venir une lourde rénovation.

Il est donc ici question de déplacer la garderie de l'Arc-en-ciel, en créant une nouvelle entité en modifiant et en construisant un nouveau bâtiment sur l'actuelle crèche des Boudines.

Les Verts, dans leur majorité, sont favorables à ce projet. En effet, nous sommes conscients de l'importance de la fonctionnalité, la qualité d'accueil et de la sécurité pour les enfants et les employés dans les bâtiments communaux. Néanmoins, il nous reste un certain nombre d'interrogations, c'est pourquoi nous souhaiterions que:

- dans le mandat d'étude parallèle soit indiqué, de manière claire, de tout faire pour qu'il n'y ait pas d'abattage d'arbres. En effet nous pensons qu'il doit être possible d'envisager des extensions sur les côtés. Les arbres sont aussi un moyen de protéger les enfants des grosses chaleurs estivales qui sont de plus en plus fréquentes.

On peut se demander si:

- il aurait été souhaitable que, en lieu et place de construire un nouveau bâtiment à cet emplacement, l'on utilise l'actuelle mairie qui devrait être déplacée dans les prochaines années, mais cela prendrait probablement trop de temps.

Et finalement, nous regrettons que:

- il n'y ait que huit places de crèche créées mais nous en comprenons les raisons qui sont d'ordre logistique notamment.

Comme annoncé il y a quelques instants, les Verts voteront dans leur majorité favorablement à ce projet."

M. Hamann indique que les PDC soutiendront également cette délibération, entre autres parce que le bâtiment est bien situé et qu'il doit de toutes façons être assaini. Il note qu'il est prévu une mise en conformité avec les normes en matière d'accueil de la petite enfance ainsi qu'une recherche d'efficacité maximale dans l'utilisation du bâtiment. Certes, aucune place supplémentaire ne sera créée mais le regroupement de deux institutions sous un même toit permettra d'éviter des doublons au niveau du personnel.

Mme Kunz-Félix relève que si la petite enfance coûte cher à la Commune ce soir, c'est de toutes façons le cas des enfants. Elle considère que la prise en charge extra-familiale des jeunes enfants est un enjeu important qui concerne toute la société.

Quant au fait que la délibération n°2011-45 ne propose pas de nouvelles places de crèche, elle fait remarquer que s'il est de la responsabilité d'une Commune de répondre au mieux aux demandes de la population, elle doit également se soucier des conditions dans lesquelles les enfants sont accueillis. Enfin, elle est également favorable à la réunification de la crèche et la garderie, qui permettra de regrouper les structures de soutien à la petite enfance.

En conclusion, le parti libéral-radical soutiendra unanimement cette délibération.

M. Hernot fait part de la position des socialistes:

"La rénovation de la crèche des Boudines répond à plusieurs préoccupations communales: accueillir les enfants dans des locaux adaptés, regrouper deux institutions dans un même lieu et ainsi faire des économies sur les frais de fonctionnement et enfin assurer la sécurité des usagers.

Ce projet d'étude prévoit la récupération de huit places. Certes c'est peu en regard des besoins mais le but premier de cette rénovation, c'est l'amélioration des conditions de vie des enfants par une meilleure organisation de l'espace. En ce qui concerne les places, nous avons tous regretté ce soir qu'il n'y en ait pas plus qui soient créées; je n'ai qu'un vœu, c'est que les travaux sur la délibération n°2011-41a votée il y a quelques minutes avancent très vite afin que nous puissions offrir des places."

M. Hubert rappelle que, lors d'une visite effectuée pendant la précédente législature, la commission de la petite enfance avait constaté que de gros travaux devaient être réalisés pour mettre aux normes la crèche des Boudines.

Etant donné la vétusté des locaux actuels, il est donc indispensable de voter ce crédit en vue de la réfection et de l'agrandissement du bâtiment, ce qui permettra d'accueillir les enfants de la garderie l'Arc-en-ciel.

En conséquence, l'UDC approuvera cette délibération.

Pour **M. Hulliger**, les communes ont non seulement la responsabilité de mettre des places de crèche à disposition de leur population mais également de veiller que l'accueil se fasse dans de bonnes conditions. Il relève que les conseillers avaient été surpris de l'état de certains aménagements de la crèche des Boudines et qu'une partie des travaux a déjà été entreprise. Quant à la garderie de l'Arc-en-ciel, il note que la Commune a des difficultés à obtenir du propriétaire qu'il entreprenne certaines réparations. Les travaux prévus sont donc l'occasion, d'une part, de répondre aux normes légales et, d'autre part, de se débarrasser du bâtiment vétuste de la garderie.

En réponse à ceux qui proposent d'augmenter le nombre de places d'accueil, il fait remarquer qu'une infrastructure ne doit pas accueillir plus de 90 enfants. Par conséquent, il estime qu'il ne faut pas dépasser ce chiffre mais plutôt réaliser de nouveaux EVE.

Il termine en indiquant que l'ADGCM est favorable à cette délibération.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met donc au vote la **délibération n° 2011-45a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 995'000.- en vue de l'extension de l'EVE des Boudines et de la rénovation complète du bâtiment existant

Vu l'obsolescence technique et fonctionnelle du bâtiment actuel;

Vu la demande préalable relative à l'agrandissement et surélévation de la crèche des Boudines (DP n° 18'321) autorisée le 4 mars 2011 sans opposition;

Vu l'image directrice de la planification territoriale issue de la séance de commission d'urbanisme et finances élargies du 28 septembre 2011 / version 4b dans laquelle le projet d'EVE et de garderie porte la priorité A;

**Séance du 31 janvier 2012
tenue en séance ordinaire**

Vu le plan des investissements 2012-2019 issu de la séance de commission d'urbanisme du 28 septembre 2011 (D 8 n° 21 Rénovation crèche Boudines et extension) dans lequel le projet est priorisé en "indispensable";

Vu l'intérêt économique de quitter à terme le bâtiment actuellement loué de l'Arc-en-ciel en transférant la garderie aux Boudines;

Vu l'intérêt économique et fonctionnel de regrouper sous un même toit deux institutions (EVE et garderie);

Vu l'intérêt géographique de regrouper les deux institutions (EVE et garderie) dans un même lieu à proximité du cœur de la Cité et du centre commercial;

Vu la liste d'attente en janvier 2011, faisant état de 349 demandes de place dans les institutions de la petite enfance de Meyrin;

Vu le soutien de la Confédération et du Canton lors de la construction de nouvelles infrastructures;

Vu la nouvelle péréquation communale adoptée par le Grand Conseil qui attribue une subvention de CHF 10'000.- par année et par place d'accueil dans une structure collective;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les rapports de la commissions de la petite enfance et des travaux publics

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 31 janvier 2012;

D E C I D E

PAR 28 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 995'000.-** destiné à la sélection d'une équipe pluri-disciplinaire par mandat d'étude parallèle et le financement du mandat d'étude jusqu'au retour des soumissions comprenant l'extension de l'EVE des Boudines et la rénovation complète du bâtiment existant,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux. Dans le cas contraire, ce crédit sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 54.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

11. Délibération n° 2011-49a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 350'000.- destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'éco-quartier des Vergers. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (M. de Préville, Ve)

M. de Préville donne lecture du rapport de la commission:

"Après les salutations d'usage, le président, M. Cornuz, passe la parole au conseiller administratif en charge du dicastère, M. Tschudi. Celui-ci rappelle l'importance que les espaces utilisés par le grand public, qu'ils soient publics ou privés, revêtent dans la qualité de vie d'un quartier. Dans le cas d'espèce, cette importance est accrue par la nature d'écoquartier que Meyrin veut donner à ce quartier. Les attentes des gens, comme très souvent, sont contradictoires et très diverses. Ceci entraîne la nécessité de faire appel à des équipes multidisciplinaires pour la conception de ces espaces communs.

Le chef de l'UTE rappelle que le mandat d'études parallèles (MEP) est conforme aux procédures des marchés publics (AIMP). Il estime que cette forme de mandat est particulièrement bien adaptée à notre cas, car le problème est complexe et son cadre peu défini. Le MEP autorise un dialogue important entre les différentes équipes de mandataires et la Commune, ce qui donne de meilleures garanties sur la qualité du projet final. De plus, cette procédure permet à la population de s'impliquer dans l'élaboration du projet.

Le chef de l'UTE précise que tous les acteurs privés du projet des Vergers adhèrent à l'idée d'avoir un seul mandataire pour la conception des espaces extérieurs et accueillent favorablement le rôle de pilote que désire prendre la Commune dans ce projet.

La procédure du MEP est ensuite détaillée: appel à candidatures; sélection de trois équipes; établissement d'un concept d'aménagement par les équipes; atelier de dialogue entre équipes et collège d'experts; établissement d'un avant-projet avec estimation des coûts; rendu et présentation des projets; recommandations du collège d'experts; publication des résultats et exposition publique. Viendront ensuite les crédits d'études et de réalisation.

En termes de délai, le chef de l'UTE estime que la publication des résultats aura lieu en octobre 2012.

Le président donne la parole aux commissaires pour qu'ils puissent poser des questions.

Un commissaire ouvre le feu avec une longue série de questions:

Quelles sont la constitution du collège d'experts et l'implication des conseillers municipaux dans cette constitution ?

A qui appartiendront les projets après indemnisations des équipes ?

Y a-t-il des possibilités de panacher les projets ?

Quelle population participera à l'élaboration et sélection des projets ?

Le montant à voter ne couvrant que la seule sélection des mandataires, comment seront traités les honoraires futurs des mandataires pour les études et la réalisation qui s'étendra sur plusieurs années ?

Le chef de l'UTE répond dans l'ordre:

Le collège est constitué d'experts reconnus dans leur domaine, du Conseil administratif et d'un conseiller municipal par groupe politique. Les conseillers municipaux ne sont pas impliqués dans sa constitution.

La Commune sera propriétaire des projets et pourra extraire des idées d'un projet pour les associer à celui de l'équipe gagnante.

La population concernée sera la population établie à Meyrin, car il est impossible d'impliquer les futurs habitants du quartier à ce stade.

Le chef de l'UTE pense qu'il y aura adjudication d'un crédit d'étude unique et de plusieurs crédits de réalisation. Mais il lui est très difficile à ce stade de préciser un découpage chronologique.

Un autre commissaire demande que la délibération précise qu'un sociologue fasse systématiquement partie des équipes de mandataires, car il estime important que les aspects sociaux soient pris en compte de façon professionnelle dès le départ. Le chef de l'UTE rappelle que c'est justement sur la qualité de la composition des équipes que se fera la sélection du mandataire final.

Une commissaire demande s'il est possible d'envisager la création de jardins familiaux dans ces espaces communs. Le chef de l'UTE indique qu'il y a bien une intention de plantages urbains dans le PLQ des Vergers, et il y a actuellement une expérience de potagers urbains à Meyrin, pilotée par le Comité citoyen Agenda 21.

Un commissaire voudrait savoir qui paie quoi dans cette étude. Le chef de l'UTE rappelle que l'ensemble des propriétaires a accepté de suivre les recommandations de la Commune, mais les coûts sont contraints par l'Office cantonal du logement, car il s'agit pour une bonne partie de logements sociaux. Le MEP est financé par la Commune, mais les études et réalisation seront ensuite à la charge des propriétaires pour leurs terrains.

Un autre commissaire voudrait savoir comment sera gérée la remise en état des terrains après la clôture des chantiers et avant les aménagements extérieurs. Il lui est répondu que cette question de la gestion du chantier sera traitée ultérieurement.

Un commissaire dit ne pas être sûr de l'opportunité de forcer les équipes à intégrer un sociologue en leur sein. Le commissaire qui a proposé cette précision dans la délibération insiste pour qu'elle soit maintenue. Ce commissaire voudrait savoir pourquoi tous les membres du collège d'experts n'ont pas le droit de vote et qui a décidé, sans consultation des groupes politiques, des personnes qui y figurent. Il se dit gêné par ces deux aspects. M. Tschudi clarifie le point en indiquant le besoin d'équilibre entre experts et élus. La sélection des conseillers municipaux s'est faite par le Conseil administratif car les délais ne permettaient pas une consultation des groupes politiques. Comme tous les groupes sont représentés, il ne voit pas bien où est le problème. Le commissaire précise son malaise de voir des représentants du Conseil municipal qui n'ont pas été formellement mandatés par celui-ci. S'ensuit un débat où affleurent les suspicions et les regrets de maladresse du Conseil administratif. M. Tschudi comprend les sentiments des commissaires et rappelle que cette décision et ces choix ont été faits dans l'urgence pour pouvoir commencer les travaux le plus vite possible.

Un commissaire rappelle que les conseillers qui feront partie du collège d'experts sont désignés comme représentants et non comme délégués du Conseil municipal.

*Les débats étant terminés, le président met la délibération au vote des commissaires. **La délibération est acceptée à l'unanimité.***

M. Cornuz fait part de la position de son groupe:

"Pour les Verts de Meyrin-Cointrin, il ne fait aucun doute que ce crédit d'étude est indispensable pour s'assurer que cet écoquartier des Vergers sera effectivement exemplaire comme c'est le vœu de l'ensemble des membres de ce Conseil – je l'imagine parce qu'on l'a entendu à diverses reprises durant les dernières commissions mais aussi au sein de cet hémicycle –.

La première réunion de ce collège d'experts a donc déjà pu identifier un problème qui aurait pu faire du volet social de ce projet urbanistique un échec retentissant et coûteux, tant pour la Commune que pour ses partenaires privés. En effet, un écoquartier dont le mail central serait déserté pour des raisons climatiques qui auraient d'ailleurs dû être identifiées en amont, serait un désastre économique pour ses promoteurs. Cela entraînerait donc, on l'imagine sans peine, beaucoup de difficultés pour attirer des résidants dans ce qui deviendrait très rapidement un quartier sans vie. Heureusement, ce collège d'experts et principalement son excellent et très expérimenté président ont déjà pu rendre attentifs les différents acteurs de ce projet sur ce problème et en informer les équipes pluridisciplinaires qui se porteront candidates.

C'est pourquoi nous vous invitons à suivre les commissaires de la commission quartier des Vergers ad hoc, qui ont accepté ce crédit d'étude à l'unanimité."

M. Hamann annonce que les PDC approuveront ce crédit, entre autres parce qu'ils demandent depuis longtemps qu'un écoquartier exemplaire soit réalisé aux Vergers. A ce sujet, il tient à féliciter l'administration d'avoir obtenu l'adhésion de tous les propriétaires pour confier à un seul groupe le mandat d'étude afin d'avoir une vision d'ensemble du quartier. S'il relève que la Commune va financer la totalité de cette étude, il fait toutefois remarquer qu'elle est propriétaire de 40% des surfaces.

Il termine en indiquant que, comme la Commune va piloter le projet selon le souhait du PDC, il ne peut qu'approuver cette délibération et invite l'ensemble des conseillers à faire de même.

Pour **M. Hulliger**, on rentre enfin dans le vif du sujet. Il note qu'il s'agira du plus grand projet entrepris dans la Commune, à l'exception de la création de la cité dans les années 60, mais qu'il n'y a pas de comparaison possible avec ce qui a été réalisé alors. Les nombreux habitants auront le droit de bien vivre dans ce nouveau quartier qu'il faudra donc rendre convivial. A ce sujet, il considère que les aménagements extérieurs conditionnent la vie d'un quartier et est heureux que l'on se soit rendu compte à temps que le long mail serait trop exposé au vent.

M. Hulliger constate que le cahier des charges est précis tout en laissant une grande large de manœuvre au bureau chargé de l'étude, marge de manœuvre qui serait limitée par l'intégration d'un sociologue dans l'équipe de travail.

Il va de soi que ce quartier devra durer longtemps et qu'il est donc important de bien réussir les aménagements extérieurs.

Enfin il souhaite lui aussi que cette délibération et la suivante soient approuvées à l'unanimité.

M. Iswala indique que les socialistes souhaitent le bien-être des futurs habitants et, dans cette optique, regrettent vivement qu'aucun sociologue ne soit intégré dans le collège d'experts. Il ajoute que son groupe approuvera ce projet.

M. Hubert donne l'avis de l'UDC:

"Le chantier du quartier des Vergers va bientôt commencer et il est indispensable de penser à temps aux aménagements extérieurs privés et publics. Tout retard pourrait compromettre l'avancement des travaux. Nous voterons cette délibération."

M. Girardet va dans le même sens que M. Hulliger.

En outre, il tient à relever l'importance du plan localisé de quartier où de nombreuses orientations ont déjà été prises et qui a été accepté par le Conseil d'Etat. Ce plan conditionne, par exemple, l'épaisseur de la dalle et, par conséquent, ce qui pourra être réalisé au-dessus. De même, l'accessibilité et la mobilité douce, les structures végétales, le mobilier urbain, les matériaux ainsi que l'éclairage sont déjà déterminés dans ce PLQ.

Il va de soi que le MCG souhaite également la création d'un écoquartier exemplaire et agréable à vivre, et qu'il approuvera cette délibération.

M. Orlandini donne connaissance de la position de son parti:

"Il serait impensable de passer outre un écoquartier de nos jours. Une étude solide et accordée permettra de faire évoluer favorablement ce futur quartier. Le PLR votera dans ce sens. Nous aurons enfin, nous l'espérons, un exemple supplémentaire de construction responsable en Suisse romande."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix la **délibération n°2011-49a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 350'000.- destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'écoquartier des Vergers

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n°29'500-526 ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction n°29'483-526;

**Séance du 31 janvier 2012
tenue en séance ordinaire**

Vu la résolution n°08c/2005, adoptée le 3 octobre 2006, relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n°29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu la délibération n°25/2007 du 6 juin 2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5^e de la parcelle n°14'277;

Vu la résolution n°08/2007, adoptée le 6 juin 2007, relative à une rencontre urgente entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif afin d'obtenir des garanties sur la politique foncière appliquée aux Vergers (prix des terrains, répartition des charges entre la Commune et l'Etat, opérateur, etc.);

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat le 3 octobre 2007 de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers);

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n°17/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers;

Vu la délibération n°2008-18a, adoptée le 9 septembre 2008, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers;

Vu la résolution n°2009-17a, adoptée le 6 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n°29'674-526 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique;

Vu le plan localisé de quartier n°29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

Vu l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu le message communiqué le 6 juin 2011 par le DCTI nous indiquant qu'il n'y avait pas eu de recours après l'adoption du plan par le Conseil d'Etat;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

Vu la délibération n°2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers adoptée le 14 novembre 2011;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 31 janvier 2012,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 350'000.-** destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 350'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 350'000.-.

* * *

12. **Délibération n° 2011-50a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000.- destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprises immeubles) dans l'écoquartier des Vergers. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (M. de Préville, Ve)**

M. de Préville donne connaissance de son rapport:

"Après les salutations d'usage, le président, M. Cornuz, passe la parole au conseiller administratif en charge du dicastère, M. Tschudi.

M. Tschudi précise que la somme de la délibération sera répartie entre les différents propriétaires. Le parking sera au centre du quartier, ce qui favorisera les rencontres entre habitants et limitera les coûts.

Le chef de l'UTE précise que seul le parking des quartiers des Arbères et des Vergers (1'300 places) est concerné par la présente délibération. Le parking du quartier des Sports (500 places) fera l'objet d'une autre délibération. Les propriétaires privés sont pressés de réaliser leurs droits à bâtir et comprennent que l'autorisation de construire ne sera délivrée que lorsque l'autorisation de construire du parking sera délivrée. Il montre ensuite un plan du phasage du projet avec un début des travaux pour le début 2013. L'objectif est de réaliser des places de parking à CHF 40'000 TTC hors frais financiers intercalaires. Ce qu'il faut encore déterminer est le nombre de blocs de places de parking (un ou deux, avec ou sans liaison entre eux), l'emplacement des rampes d'accès, des cages d'escaliers et ascenseurs, les passages des services techniques, le parking pour visiteurs, le parking deux-roues, les places de parc pour femmes à privilégier près des accès, la coordination avec les différents services (eau, gaz, électricité), une centrale de chauffage indépendante du parking, des abris PC coordonnés avec le parking.

Sur le plan architectural, des puits de lumière sont envisagés, ainsi que des finitions des murs et des sols donnant une impression de luminosité, de convivialité et de sécurité. Il n'y aura pas de tunnels entre le parking et les immeubles. On cherchera à optimiser les matériaux (énergies grises) et les structures pour pouvoir investir dans l'application de standards énergétiques plus exigeants tout en respectant les contraintes financières imposées par l'Etat. Cette étude fournira les plans d'exécution du parking et des édifices de sorties en toiture du parking. Le projet n'est pas soumis aux AIMP et cela a été validé juridiquement.

Il présente ensuite à titre illustratif un schéma de parking sur trois niveaux avec les ouvertures en longueur dans l'esplanade pour faire entrer la lumière dans le parking, des fosses pour y planter des arbres et différents points qui seront décidés dans le cadre du MEP sur les aménagements extérieurs.

Le président ouvre le débat et donne la parole aux commissaires.

Un commissaire demande quel pouvoir de décision cette commission a sur la définition du programme et si l'avance de trésorerie que représente la présente délibération fera l'objet d'un renvoi en commission des finances. Il aimerait également savoir si la commission aura un droit de regard sur le cahier des charges du MEP, objet de la délibération n°2011-49. Finalement, il aimerait savoir si les abris PC pourront servir en temps normal aux associations meyrinoises.

Le chef de l'UTE ne pense pas qu'il soit nécessaire de soumettre cette délibération à la commission des finances, car il ne s'agit pas réellement d'un investissement. Si la délibération précise que cette somme doit être amortie comme un investissement, c'est principalement pour des raisons comptables. M. Tschudi confirme que cette somme sera remboursée à la Commune par les propriétaires qui recevront des droits de superficie. Seuls les abris PC (ITAP) seront intégrés dans le capital de la Commune. Dans le cas où des acteurs du projet ne rembourseraient pas l'entier de l'avance, le solde serait effectivement considéré comme perte financière par la Commune.

Le chef de l'UTE indique qu'un espace est prévu pour les équipements d'utilité publique.

Un commissaire se dit surpris de la non-inclusion du parking du quartier des Sports et se dit atterré par l'importance des montants présentés. L'étude d'un tel ouvrage est basée sur une grande modularité des éléments de construction qui ne présentent aucune difficulté technique. Des économies d'échelle sont évidentes.

La procédure d'autorisation de construire correspond au salaire d'un ingénieur pendant un an, ce qui lui semble excessif pour le moins. On arrive à un coût de CHF 2'300.- par place pour la simple étude, ce qui augure mal des autres coûts. Il pense que l'on aurait dû soumettre cette étude à des cabinets d'autres cantons ou même aux écoles d'ingénieurs, et que l'on aurait ainsi obtenu des prix plus faibles pour cette étude. Le chef de l'UTE lui répond que le parking du quartier des Sports est prévu sous les immeubles et qu'il sera donc étudié en même temps que ces immeubles. En ce qui concerne les coûts, il dit que les dossiers d'autorisation de construire sont volumineux et que l'étude va jusqu'aux plans d'exécution pour permettre des devis les plus précis possible. Les rabais octroyés lui semblent satisfaisants. L'ouvrage, certes simple, est toutefois important. Il confirme que les coûts de construction à Genève sont très importants, mais que la délocalisation de cette étude pourrait déranger dans un canton qui souffre du chômage.

Un commissaire demande si les places pour visiteurs qui avaient été prévues en surface sont toujours en surface. Il voudrait savoir si un parking en demi-étages pourrait être envisagé car cela renforce le sentiment de sécurité. Il rappelle le projet d'un ancien conseiller municipal, accepté par le Conseil municipal, de prévoir des places "roses" pour les femmes avec des poussettes. Le chef de l'UTE indique que des places en surface sont prévues sur la promenade centrale mais que la Commune préfère les garder en souterrain pour laisser les places en surface aux utilisateurs spéciaux (handicapés, taxis, Mobility, etc.) et éviter ainsi des exigences d'exclusivité de la part des commerçants. Le commissaire pense que les propriétaires voudront se faire payer les places souterraines. Le chef de l'UTE précise que ce point n'est pas figé. En ce qui concerne le parking en demi-niveaux, il craint que la topographie des lieux ne s'y prête pas. Finalement, les places "roses" seront en effet prévues.

Un autre commissaire se demande s'il n'aurait pas été judicieux de procéder à cette étude il y a longtemps, compte tenu des délais en autorisation de construire. Le chef de l'UTE rappelle que l'adoption du PLQ des Vergers par le Conseil d'Etat date d'avril 2011 et qu'avant cette date, le démarrage du quartier restait hypothétique et ne justifiait pas le lancement d'études qui auraient pu être modifiées par les demandes du Conseil d'Etat.

Un commissaire demande si les deux blocs présentés sur le schéma seront reliés. Le chef de l'UTE dit craindre un trafic de transit, argument que rejette le commissaire puisqu'il y aura des barrières aux accès. Le chef de l'UTE répond que la liaison est en effet envisagée, mais son utilité doit d'abord être établie. Ce point sera validé par la deuxième phase de l'étude d'impact au moment du dépôt de l'autorisation de construire.

Une commissaire dit craindre que les places de parking en sous-sol représentent un manque à gagner pour les commerçants et une gêne pour les visiteurs. Elle demande si l'accès aux immeubles est possible en cas d'incendie, de déménagements, etc. Le chef de l'UTE répond que les options de stationnement en surface feront partie des programmes retenus (commerces, crèches, etc.), l'objectif étant de laisser l'esplanade libre de voitures. Il est clair que des accès seront prévus pour le service du feu et autres.

*Les débats étant terminés, le président met la délibération aux votes des commissaires. **La délibération est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.***

Le président lève la séance."

M. Girardet reconnaît que le coût est élevé pour une étude, bien qu'un remboursement par les futurs bénéficiaires des droits de superficie soit prévu, cette manière de faire permettant de faire avancer plus rapidement le projet. Il s'étonne toutefois que cette étude du parking, qui sera en quelque sorte la colonne vertébrale du quartier, n'inclut pas le parking du quartier des Sports.

Quant au projet, il relève qu'il a été souhaité que le parking soit suffisamment enterré afin que des arbres puissent être plantés au-dessus, et que des puits de lumière ont été prévus pour des questions de sécurité et d'aération. Bien que ces puits soient essentiels, ils conditionneront néanmoins les aménagements extérieurs et limiteront le nombre de places de parking.

En conclusion, **M. Girardet** espère que les travaux des architectes permettront de réaliser un ensemble convivial avec des accès en surface qui inciteront les résidents à communiquer, lesquels seront donc plus éloignés de leur appartement qu'habituellement.

M. Cornuz relève avec une certaine perplexité que, pour M. Girardet, un parking peut être considéré comme la colonne vertébrale d'un écoquartier. Lui-même considère que, si ce parking est certes un élément central, les aménagements extérieurs sont également importants.

Il poursuit en donnant connaissance de la position des Verts:

"Quant à la délibération, on peut certes regretter qu'elle doive être votée dans l'urgence mais l'urgence, il y a. Cet écoquartier des Vergers est très attendu par beaucoup de monde et se doit d'être réalisé par étapes. C'est logique, d'abord le sous-sol et ensuite les infrastructures de surface. Même si les parkings des Vergers et des Arbères ne doivent idéalement pas être bâtis sous les habitations pour respecter le concept d'un écoquartier exemplaire, ces places souterraines doivent tout de même être conçues avant que les premiers immeubles les plus proches puissent enfin commencer à pousser sous les yeux impatients de celles et ceux qui espèrent y habiter un jour.

Ce qui est problématique pour quelques membres de notre groupe, c'est le montant de ce crédit d'étude. On peut bien sûr comprendre que la conception d'un parking souterrain ne se résume pas à tracer quelques lignes jaunes, bleues ou roses sur le bitume, et que des aménagements structurels sont nécessaires: des voies d'accès, des piliers et l'inévitable dalle pour recouvrir l'ouvrage ou encore les estimations de coûts de terrassement qui sont à prendre en considération dans ces études, et que l'on souhaite d'ailleurs aussi précises et complètes que possible.

Le problème réside plutôt dans le choix des équipements adaptés pour les réaliser. Je rebondis bien sûr sur le fameux commissaire qui a beaucoup insisté là-dessus. La possibilité de mandater des jeunes ingénieurs ou une école d'ingénieurs pour un résultat sans doute tout aussi professionnel mais pour un montant sans doute plus raisonnable reste pour l'heure actuelle toujours ouverte. A l'heure actuelle, une telle option n'a pas été retenue par le service de l'urbanisme et des travaux publics dans le dernier crédit d'étude soumis à ce Conseil; on se permet d'insister une dernière fois là-dessus. On regrette que les bureaux d'études d'architectes et d'ingénieurs civils d'autres cantons que Genève n'aient pas été non plus contactés, ne serait-ce que pour avoir des prix plus agressifs.

Notre souci est et restera la réalisation d'un écoquartier exemplaire, et cela ne sera pas facile car nous devons réaliser des logements à coûts faibles alors qu'il est fort probable que la construction de logements à haut standard énergétique coûtera un peu plus cher. Nous devons donc être très attentifs à tous les coûts de ce projet et, quand certains des commissaires parlent de délocalisation, c'est un terme que l'on trouve un peu fort puisqu'il s'agit d'entreprises suisses basées en Suisse, et on doute que ces commissaires n'achètent que des Rolex ou des Patek Philippe quand ils achètent une montre.

Malgré ces quelques éléments qui peuvent légitimement nous faire douter de la pertinence d'un tel montant pour ce crédit d'étude, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront majoritairement en sa faveur. Les Verts qui tiennent d'ailleurs à rappeler ces arguments ici pour faire réfléchir les membres des autres groupes de ce Conseil."

M. Hamann est très heureux de voter cette dépense qui ne coûtera rien à la Commune à terme puisque, à l'exception de la Fondation Nouveau Meyrin, elle ne va rien bâtir mais mettre les droits de superficie à disposition des constructeurs.

Les travaux du parking sont un élément essentiel qui permettra de réaliser l'écoquartier, dans la mesure où l'Etat interdit de construire des immeubles sans mettre des places de parking à disposition des locataires. **M. Hamann** rappelle que la fin des études du parking est prévue en 2013, ce qui implique que les travaux pourront commencer en 2014. Or, les gens ont hâte d'aller habiter aux Vergers, et il juge donc inutile de discuter sur ce crédit d'étude dont seuls les résultats seront importants et sujets à discussion.

En conclusion, le PDC propose d'accepter ce crédit qui ne coûtera rien à la Commune mais lui permettra de garder la main sur ce projet et de le faire avancer.

Pour **M. Reiss**, il va de soi qu'il ne faut pas retarder ce chantier et c'est pourquoi l'UDC approuvera cette délibération.

M. Iswala reconnaît que le prix de cette étude est élevé, mais note que celle-ci est inévitable et sera remboursée par les bénéficiaires des droits de superficie. Il regrette également que le parking du quartier des Sports soit exclu de l'étude.

Il termine en annonçant que les socialistes accepteront également cette délibération.

M. Orlandini est du même avis que les autres conseillers. Lui-même trouverait toutefois judicieux de n'octroyer qu'une place de stationnement par famille avec un accès à des véhicules de location. En outre, il est heureux de voir que l'aspect associatif est privilégié et considère que ces thèmes sont liés à un écoquartier.

En conclusion, bien que ces aspects ne soient pas en lien avec les idées habituellement défendues par le PLR, il relève que "la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres".

M. Hulliger indique que son parti acceptera également cette délibération, dont vont dépendre les aménagements extérieurs. C'est d'ailleurs pourquoi l'épaisseur de la couche de terre a été augmentée et les structures du parking renforcées.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met donc au vote la **délibération n° 2011-50a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000.- destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprises immeubles) dans l'écoquartier des Vergers

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n°29'500-526 ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction n° 29'483-526;

Vu la résolution n°08c/2005, adoptée le 3 octobre 2006, relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n°29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu la délibération n°25/2007 du 6 juin 2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5^e de la parcelle n°14'277;

Vu la résolution n°08/2007, adoptée le 6 juin 2007, relative à une rencontre urgente entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif afin d'obtenir des garanties sur la politique foncière appliquée aux Vergers (prix des terrains, répartition des charges entre la Commune et l'Etat, opérateur, etc.);

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat le 3 octobre 2007 de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers);

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n° 7/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers;

Vu la délibération n°2008-18a, adoptée le 9 septembre 2008, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers;

Vu la résolution n°2008-28, adoptée le 9 décembre 2008, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD;

Vu la résolution n°2009-17a, adoptée le 6 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n°29'674-526 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique;

Vu le plan localisé de quartier n°29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

**Séance du 31 janvier 2012
tenue en séance ordinaire**

Vu l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu le message communiqué le 6 juin 2011 par le DCTI nous indiquant qu'il n'y avait pas eu de recours après l'adoption du plan par le Conseil d'Etat;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

Vu la délibération n°2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers adoptée le 14 novembre 2011;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 31 janvier 2012,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'820'000.-** destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprises immeubles),
2. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 1'820'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps. Dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'820'000.-.

* * *

13. **Délibération n° 2011-47a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 235'000.- destiné à la mise en place de mesures émanant de l'audit de sécurité au travail effectué en 2010. Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments (M. Hernot, S)**

M. Hernot donne lecture du rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments tenue le 12 janvier 2012 sous la présidence de M. Iswala et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de M. Genequand, responsable du service des sports et de M. Meyer, de l'administration communale:

"M. Devaud introduit la séance en présentant M. Harry Meyer, délégué à la sécurité engagé officiellement suite au vote du budget. Il poursuit en rappelant que, suite à l'audit effectué, certaines mesures ont été réalisées dans le cadre du budget. Celles proposées dans la délibération sortent de ce cadre.

Les rapports transmis à l'administration communale contiennent 182 mesures. Certaines mesures urgentes ont déjà été prises, notamment au Centre de voirie et horticole, dans les services administratifs et dans les conciergeries. Une planification étant nécessaire, certaines mesures sont actuellement à l'étude.

Le budget demandé dans la délibération concerne cinq mesures:

1) *Sorties des écoles et des crèches*

Il faut changer les poignées des portes de sortie en installant un système anti-panique et installer une signalétique visible en toute circonstances.

2) *Évacuation du bâtiment de la mairie et de la crèche des Boudines*

Le projet d'évacuation prévoit que tout l'ensemble du bâtiment soit évacué si l'alerte est donnée depuis la mairie. Par contre, si l'alarme vient de la crèche, elle sera évacuée en priorité. La police municipale, présente sur place, décidera s'il faut une évacuation générale.

Ce dispositif nécessite:

- la mise en conformité des sorties de secours;*
- la mise en place d'une signalétique;*
- la mise en place d'une surveillance de la porte d'évacuation du sous-sol, d'un système sonore (60 haut-parleurs), d'un éclairage de secours et d'un détecteur de mouvement.*

Sur le plan du personnel. Il faudra désigner un chef d'évacuation et un responsable de rassemblement. Des agents d'évacuation par secteurs devront être formés.

3) *Mise en place d'une barrière de type "écluse" sur le quai de chargement au CVH, y installer une main courante et dessiner un trait de signalisation du danger.*

4) *Installation d'anti-pince doigts dans les installations de la petite enfance.*

5) *Modification du guichet du Théâtre Forum Meyrin. La place est ouverte aux "quatre vents" et est exposée au froid et au bruit. D'autre part l'espace est trop petit et ne présente pas une ergonomie de qualité.*

Suite à cette présentation un commissaire propose que l'on passe directement au vote tant les mesures proposées sont nécessaires.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la protection des usagers ? Il lui est répondu que cette protection est organisée par les différents services qui sont bien formés dans ce domaine.

Un autre commissaire s'inquiète des produits toxiques. Les utilisateurs de ces produits sont encouragés, par l'administration, à suivre des séminaires de formation.

Concernant les plans d'évacuation, un commissaire relève que certains bâtiments n'en disposent pas. Il est répondu que ces plans sont en cours d'élaboration pour tous les locaux de l'administration. Ils se font au rythme de deux bâtiments par année.

*La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la délibération: **la délibération n° 2011-47a est préavisée favorablement à l'unanimité.***

M. Robert relève qu'il s'agit non seulement de satisfaire enfin aux exigences des directives MSST sur la sécurité du personnel, ce qui va de soi, mais également de garantir la sécurité des usagers des infrastructures dont les enfants. En conséquence, les socialistes approuveront sans hésitation cette délibération.

Mme Tschudi-Spiropulo fait la déclaration suivante:

"Il est des personnes qui trouvent que les normes de sécurité de nos jours sont exagérées et, qu'autrefois, dans le bon vieux temps, il y avait bien moins de contraintes. Ce sont souvent les mêmes qui, au moment d'un accident, accusent les autorités d'avoir fait preuve de négligence, d'absence d'anticipation. Que la prise de conscience qu'il vaut mieux prévenir que guérir ait fait son chemin est réjouissant, même si ce sont d'abord les coûts élevés des accidents du travail qui ont été les moteurs de cette prise de conscience plus qu'une préoccupation réelle pour la santé des personnes.

Quelle que soit la motivation de base, nous adhérons évidemment à toutes les mesures qui préservent et améliorent la sécurité des personnes, que ce soit au travail ou ailleurs. Les Verts ont toujours défendu dans tous les domaines les principes de prudence et de précaution et ne feront pas exception ce soir. Ils soutiendront donc à l'unanimité cette délibération."

M. Jimenay fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"Voici quelques mois un certain nombre d'entre nous a été logiquement alerté par le nombre de sinistres, accidents et maladies qui avaient été observés parmi le personnel communal. Aussi, lorsque l'administration nous a proposé de voter un crédit dans la liste des divers risques de la Commune, c'est des deux mains que nous avons soutenu cette demande. Aujourd'hui, un rapport sérieux a été fait et les conclusions conduisent à entreprendre la mise en place des 180 mesures avec divers degrés de priorité.

Il va sans dire que le PDC est très sensible au maintien d'un très haut degré de sécurité à l'égard des collaborateurs dans leurs actions quotidiennes, que ce soit par les méthodes d'information, de directives, de prévention, enfin que leur santé ou leur intégrité soient préservées. Il en va tout autant des concitoyens contribuables faisant des démarches dans les locaux communaux. Si, parfois, la prudence peut apparaître agaçante ou excessive, elle est préférable à toute forme de réparation ou de soins. J'entends parfois, ici ou là, que la santé n'a pas de prix. En l'occurrence, l'administration nous ramène à la réalité et nous en propose un prix dans cette délibération, soit CHF 235'000.-, que le PDC soutiendra sans réserve."

M. Frauchiger donne connaissance de la position de son parti:

"C'est avec grand intérêt que les commissaires MCG de la commission de gérance et entretien des bâtiments ont pris connaissance de la mise en place de mesures émanant de l'audit de sécurité au travail effectué en 2010. En effet, à la présentation de cet audit, nous avons pu voir lors de la conférence que la mise en conformité des bâtiments n'est pas chose anodine et que, pour la sécurité du personnel de la Commune, l'audit s'avérait bien nécessaire. De nombreux points délicats, notamment des évacuations d'écoles, crèches, bâtiments, mairie, ne répondaient plus aux normes dites de sécurité. Une liste non exhaustive des différentes mesures s'avère indispensable. C'est pourquoi le groupe MCG soutiendra le crédit de CHF 235'000.- destiné à la mise en place de mesures émanant de l'audit de sécurité au travail effectué en 2010."

Pour **Mme Kunz-Félix**, il est bien de créer des structures publiques et de les gérer. Il est toutefois encore préférable de les sécuriser, d'autant plus si un audit a été effectué et qu'il préconise un certain nombre de mesures. Elle indique que le groupe PLR votera donc favorablement cette délibération.

M. Reiss annonce que l'UDC soutiendra également cette délibération qui permet de prendre les mesures indispensables pour améliorer la sécurité dans les bâtiments communaux et les écoles.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n° 2011-47a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 235'000.- destiné à la mise en place de mesures émanant de l'audit de sécurité au travail effectué en 2010

Vu la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508);

Vu les principes directeurs émis par le Conseil administratif;

Vu les résultats de l'audit de sécurité au travail effectué par la société AudiSEC au sein de l'administration communale et les mesures préconisées dans les différents rapports fournis;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 31 janvier 2012,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

**Séance du 31 janvier 2012
tenue en séance ordinaire**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 235'000.-** destiné à la mise en place de mesures émanant de l'audit de sécurité au travail effectué en 2010,
2. de comptabiliser la dépense nette de CHF 235'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 235'000.- en dix annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°09.331 dès 2013.

* * *

Au vu de l'heure tardive, **Mme Girardet** annonce que les points suivants sont repoussés à la prochaine séance.

Mme Boget propose de lire les questions afin de pouvoir y répondre par écrit et de gagner du temps.

Mme Girardet est d'accord et propose de faire de même pour les annonces de projets.

M. Girardet rappelle qu'une résolution a été ajournée lors de la précédente séance, faute de temps pour la traiter, et il demande que les résolutions n^{os} 2011-18, 2012-01 et 2012-02 soient inscrites au début de l'ordre du jour de la séance du 6 mars prochain.

Mme Girardet fait remarquer que c'est précisément la procédure suivie habituellement.

Les points 14 à 16 sont reportés à la séance du 6 mars 2012.

17. Annonces de projets

Néant.

* * *

18. Propositions individuelles

Néant.

* * *

19. Questions

Il est procédé à la lecture des questions:

Question de M. Jimenay

Parking des Champs-Fréchets: "l'autoroute des incivilités"

Certains habitants de ce quartier se demandent quelle est la mouche qui peut piquer certains automobilistes qui circulent dans ce parking, qu'ils viennent depuis la rue des Bugnons ou depuis la rue des Vernes, ce qu'ils font à vive allure.

Serait-il possible que la Commune prenne des mesures pour que la vitesse dans le parking des Champs-Fréchets soit limitée à 20 km/h, ou qu'elle impose un "Roulez au pas" dans tout le périmètre du parking, voire déclare ce parking zone piétonne ? En résumé, la Commune pourrait-elle prendre une mesure qui accorde la priorité aux piétons et permette le repos du voisinage.

Question de Mme Leuenberger

Annexe de la Ferme de la Golette

J'invite le Conseil administratif à visiter l'annexe de la Ferme de la Golette récemment rénovée, qui accueille le parascolaire, pour se rendre compte de la résonance de ce lieu. Je lui demande d'étudier la qualité de l'isolation phonique de ce bâtiment.

Questions de M. Hulliger

Théâtre Forum Meyrin

On nous parle de programmation du Forum ainsi que de perspectives futures, aménagements, modifications, transformations, mais on ne sait toujours pas si la conciliation menée pour faire retomber la tension entre la direction et le personnel a porté ses fruits. Dans la rubrique *Vox populi* du *Meyrin Ensemble* de décembre, Mme Hayes se manifeste pour dire que tout va bien. Je suis circonspect. On a entendu parler d'un rapport ESP et d'un rapport Vicario de l'audition du personnel. Ce rapport est-il accessible aux conseillers municipaux ?

Face à ce manque d'information, il est plus que probable que nous déposerons un projet de résolution demandant un audit du Forum comme cela a été fait pour le Centre de voirie et horticole.

Plaques de revêtement de la patinoire

Celles-ci sont à nouveau cassées. Les caméras de surveillance ont-elles rempli leur office ?

Question de Mme Schweizer

Parc à chiens

Il manque un écriteau pour signaler le but de ce parc.

Questions de Mme Hayes

Décorations de Noël

Mme Hayes remercie le service de l'environnement pour les décorations de Noël réalisées avec les moyens du bord.

Ecole de Meyrin-village

Elle remercie le service de gérance et entretien des bâtiments d'avoir rapidement réparé les portes de l'école de Meyrin-village.

Déneigement sur le trottoir rouge

Elle relève que ce trottoir, qui va de la campagne Charnaux à la rue De-Livron, n'est pas déneigé dans sa totalité, et demande qui doit déneiger le tronçon depuis la rue de la Prulay.

Parking de l'école de Meyrin-village

Elle indique que les enseignants de cette école aimeraient savoir s'ils ont droit à un macaron pour parquer leurs véhicules.

Fondation Nouveau Meyrin

Faisant suite aux quatre incendies aux immeubles de la FNM, à la rue de la Prulay, Mme Hayes demande si tout a été fait pour que ces incendies ne se reproduisent pas.

* * *

La séance est levée à 23h10/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 14 mars 2012.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Damien BOCCARD

Myriam GIRARDET